

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 2073

27 août 2013

SOMMAIRE

Arsenal S.A., société de gestion de patrimoine familial	99490	LCP Management S.A.	99464
Association des Commerçants de Belval-plaza A.s.b.l.	99493	L.E.F.F. S.à r.l.	99470
Flash Immo Project Sàrl	99494	LionLead Management S.à r.l.	99464
Fondation des Amis des Musées d'Art et d'Histoire	99491	L'Osteria Sàrl	99464
Fondation des Amis des Musées d'Art et d'Histoire, Luxembourg	99491	Luricawne Wind S.à r.l.	99466
Fulwood Invest S.à r.l.	99458	Luxembourg North Distribution	99466
Golden Peak	99458	Mathiot SCI	99467
GREEN Global Renewable Energy Advisors S.A.	99501	Morgan Stanley Ananke Luxembourg S.à r.l.	99491
Hadar 5 S.A.	99495	Morgan Stanley Ganymede Luxembourg S.à r.l.	99468
HCC Holding S.A.	99459	Munroe K Luxembourg S.A.	99504
ILP II S.C.A., SICAR	99461	N-Vest Fund	99467
Im Jennsloch SA	99462	Olays S.A.	99468
ImmoFinRe II SICAV-FIS	99459	Pal Immobilier Sà r.l.	99504
Inlico Holding S.à r.l.	99502	PFCE Poland II S.à r.l.	99466
Inteliquent Holdings, S.à r.l.	99460	PrivAccess General Partner S.à r.l.	99467
International Patent Development and Trade S.A. SPF	99504	Scouting in Luxembourg	99484
Interpublic Group (Luxembourg) S.à r.l.	99459	Sekmet S.A.	99458
InterV Investment S.à r.l.	99461	SiNgo Systems S.à r.l.	99476
Investment Circle S.A.	99461	Solid Trees Investment Fund	99467
Inzag S.à r.l.	99460	Spersal S.A.	99468
Itau Active Asset Allocation Funds	99462	Sports & More	99488
Kampen Management Company S.à r.l.	99463	Stornoway Investment S.A.	99478
Karmi Invest S.A.	99461	Tech Fluid	99465
KBC Real Estate Luxembourg S.A.	99461	TELLURIDE Search & Recruitment S.à r.l.	99465
Kichenstudio Krein S. à r.l.	99459	Tesoro S.à r.l.	99464
Kingstone Investment S.à r.l.	99463	THB JV S.à r.l.	99465
Kite Fund Sicav	99463	The Lilith Project S.à r.l.	99465
Kokab S.A.	99462	Transport Infrastructure Investment Company (SCA) SICAR	99463
Laudamar Participations S.A.	99466	Triton Masterluxco 4 S.à r.l.	99481
Laudamar S.A.	99466	True Religion Brand Jeans International S.à r.l.	99482
		Weiri S.A.	99465
		Xylem Global S.à r.l.	99468

Fulwood Invest S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 350.000,00.

Siège social: L-1746 Luxembourg, 1, rue Joseph Hackin.

R.C.S. Luxembourg B 170.870.

—
*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue le 4 juillet 2013 à Luxembourg
1, rue Joseph Hackin*

- L'Assemblée décide, à l'unanimité, de renouveler les mandats des Gérants:

* Catégorie «A» de Monsieur Nadi SALAME

* Catégorie «B» de Monsieur Joseph WINANDY,

- L'Assemblée décide à l'unanimité de nommer en tant que nouveau gérant B la société JALYNE S.A., 1, rue Joseph Hackin L-1746 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le n° B 158.952 représentée par Monsieur Jacques BONNIER 1, rue Joseph Hackin L-1746 Luxembourg né le 4 mai 1949 à Wervik (Belgique).

- Les mandats des Gérants viendront à échéance à l'Assemblée Générale Ordinaire qui statuera sur les comptes clôturés au 31 décembre 2013.

- L'Assemblée Générale décide à l'unanimité de renouveler le mandat de la THE CLOVER 6, rue d'Arlon L-8399 en tant que Commissaire aux Comptes pour une période venant à échéance à l'Assemblée Générale Ordinaire qui statuera sur les comptes de l'exercice clôturant au 31 décembre 2013.

Pour copie conforme

JALYNE S.A.

Représentée par J. BONNIER

Référence de publication: 2013092439/25.

(130113344) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juillet 2013.

Golden Peak, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 12, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 139.914.

—
Extrait des résolutions de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue à Luxembourg le 30 avril 2013

L'Assemblée Générale Ordinaire a décidé:

1. de réélire Messieurs Marc-André Béchet, Luc Paindavoine, Francesco Samson, Christophe Carrafang et Madame Barbara Nicolas, en qualité d'administrateurs pour le terme d'un an, prenant fin à la prochaine Assemblée Générale Ordinaire en 2014,

2. de réélire KPMG Luxembourg S.à.r.l., en qualité de Réviseur d'Entreprises pour le terme d'un an, prenant fin à la prochaine Assemblée Générale Ordinaire en 2014.

Luxembourg, le 20 juin 2013.

Pour GOLDEN PEAK

BANQUE DEGROOF LUXEMBOURG S.A.

Agent Domiciliataire

Corinne ALEXANDRE / Marc-André BECHET

- / Directeur

Référence de publication: 2013092456/20.

(130113636) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juillet 2013.

Sekmet S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1413 Luxembourg, 3, place Dargent.

R.C.S. Luxembourg B 129.292.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013092817/9.

(130113417) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juillet 2013.

HCC Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 11, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 95.666.

—
EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires de la société qui s'est tenue en date du 31 mai 2013 au siège social de la société que:

1. L'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires a décidé de renouveler le mandat de l'administrateur M.Patrik Christiansen jusqu'à l'Assemblée Générale des actionnaires qui se tiendra en 2019.

2. L'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires a décidé de renouveler le mandat de l'administrateur M.Gilles Wecker jusqu'à l'Assemblée Générale des actionnaires qui se tiendra en 2019.

3. Le conseil d'administration a noté le changement de l'adresse professionnelle de l'administrateur M.Gilles Wecker. Par conséquent l'adresse a été changée de Avenue Marie-Thérèse, 2-4, L-2132 Luxembourg à la nouvelle adresse Boulevard Royal, 11, L-2449 Luxembourg.

Luxembourg, le 5 juillet 2013.

Pour extrait conforme

Administrateurs

Référence de publication: 2013092468/20.

(130112910) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juillet 2013.

ImmoFinRe II SICAV-FIS, Société en Commandite par Actions sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-1330 Luxembourg, 44, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 153.670.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 juillet 2013.

Pour IMMOFINRE II SICAV-FIS

Albéric BRAAS

CEO of the General Manager

Référence de publication: 2013092477/14.

(130113030) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juillet 2013.

Interpublic Group (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 25.025.875,00.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7A, rue Robert Stümper.
R.C.S. Luxembourg B 84.221.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 juillet 2013.

Référence de publication: 2013092485/10.

(130113670) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juillet 2013.

Kichenstudio Krein S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4011 Esch-sur-Alzette, 87, rue de l'Alzette.
R.C.S. Luxembourg B 84.742.

Les comptes annuels au 31/12/2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

MORBIN Nathalie.

Référence de publication: 2013092533/10.

(130112955) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juillet 2013.

Inteliquent Holdings, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: USD 25.000,00.**

Siège social: L-1835 Luxembourg, 17, rue des Jardiniers.

R.C.S. Luxembourg B 174.392.

—
EXTRAIT

Par résolution écrite de l'associé unique en date du 25 juin 2013, l'associé unique a décidé d'adopter les résolutions suivantes:

1. La démission de Monsieur Richard Monto de son mandat de gérant de catégorie A a été acceptée par l'associé unique.

2. La démission de Monsieur David Zwick de son mandat de gérant de catégorie A a été acceptée par l'associé unique.

3. Monsieur Christopher McKee, né le 26 octobre 1968 à New York, USA, avec adresse professionnelle au 8484 Westpark Drive, Suite 720 Mclean Virginia, 22102 USA, a été nommé en tant que gérant de catégorie A de la société avec effet immédiat et pour une durée illimitée.

4. Monsieur Michael Bauer, né le 11 octobre 1972 au Minnesota, USA, avec adresse professionnelle au 8484 Westpark Drive, Suite 720 Mclean Virginia, 22102 USA, a été nommé en tant que gérant de catégorie A de la société avec effet immédiat et pour une durée illimitée.

5. Monsieur Richard Calder, né le 25 octobre 1963 au Connecticut, USA, avec adresse professionnelle au 8484 Westpark Drive, Suite 720 Mclean Virginia, 22102 USA, a été nommé en tant que gérant de catégorie A de la société avec effet immédiat et pour une durée illimitée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait sincère et conforme

Signature

Le mandataire

Référence de publication: 2013092478/27.

(130113129) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juillet 2013.

Inzag S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5365 Munsbach, 9, rue Gabriel Lippmann.

R.C.S. Luxembourg B 140.651.

—
Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 29 avril 2013

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue sous seing privé en date du 29 avril 2013 que:

L'assemblée décide à l'unanimité de:

1) Reconduire le mandat de l'administrateur Monsieur Miguel Alexandre Martins CARDOSO DOS SANTOS BARREIROS, né le 29 octobre 1973 à Lisbonne (Portugal), demeurant à 1700 Lisbonne (Portugal), 54, av. Frei Miguel Contreiras

2) Reconduire le mandat de l'administrateur Monsieur Rui Manuel FERNANDES ANDRADE, né le 17 octobre 1970 à Angola, demeurant à 2740-244 Porto Salvo, Lagoas Park (Portugal)

3) Démission de Monsieur Ricardo Henrique LANZA CAMPOLINA, né le 18 juin 1948 à Rio de Janeiro (Brésil), demeurant à 28/1001 Icarai/Niteroi-Rio de Janeiro (Brésil), Traverssa Vicente Frederici, de ses fonctions d'administrateur de la société, avec effet immédiat.

4) Nomination de Monsieur Leandro DE AGUIAR, né le 1^{er} avril 1950 à Archa Minas Gerais (Brésil), demeurant à 22250 040 Rio de Janeiro (Brésil), 300, Praia de Botafogo aux fonctions d'administrateur, avec effet immédiat.

5) Divers

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 14.30 heures.

Luxembourg, le 29 avril 2013.

Pour extrait conforme

Pour la société

Signature

Référence de publication: 2013092488/27.

(130113453) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juillet 2013.

ILP II S.C.A., SICAR, Société en Commandite par Actions sous la forme d'une Société d'Investissement en Capital à Risque.

Siège social: L-8030 Strassen, 163, rue du Kiem.
R.C.S. Luxembourg B 123.060.

Le bilan clôturé au 31 décembre 2012 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Référence de publication: 2013092492/10.
(130112682) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juillet 2013.

InterV Investment S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 30.000,00.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 13-15, avenue de la Liberté.
R.C.S. Luxembourg B 171.844.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 5 juillet 2013.
Stijn Curfs
Mandataire
Référence de publication: 2013092486/12.
(130113252) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juillet 2013.

Investment Circle S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 69A, boulevard de la Pétrusse.
R.C.S. Luxembourg B 85.904.

Le bilan de la société au 31/12/2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg.
Pour la société
Un mandataire
Référence de publication: 2013092487/12.
(130113346) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juillet 2013.

Karmi Invest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2120 Luxembourg, 16, allée Marconi.
R.C.S. Luxembourg B 101.127.

Les comptes annuels au 31 DECEMBRE 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
FIDUCIAIRE CONTINENTALE S.A.
Référence de publication: 2013092530/10.
(130113357) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juillet 2013.

KBC Real Estate Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.
R.C.S. Luxembourg B 124.280.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Référence de publication: 2013092531/10.
(130113117) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juillet 2013.

Signature.

Itau Active Asset Allocation Funds, Société Anonyme sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 69, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 151.002.

Le Conseil d'Administration a pris note de la démission de Mr. Mr. Shee Wah Chang en temps qu'administrateur en date du 24 Avril 2013 et a décidé de coopter Mr. Diego Fernando Fainberg à cette même date avec effet immédiat jusqu'à la prochaine Assemblée Générale Ordinaire.

L'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires, qui s'est tenue extraordinairement le 25 Juin 2013:

- a ratifié la cooptation de Mr. Diego Fernando Fainberg Av. Eng. Armando De Arruda Pereira, 04344-902, Sao Paulo, Bresil et a renouvelé son mandat pour une période d'un an se terminant lors de la prochaine Assemblée Générale Ordinaire se tenant en 2014.

- a décidé de renouveler les mandats d'administrateurs de Mr. Marcelo de Lima Fatio et Mr. Justin Egan pour une période d'un an se terminant lors de la prochaine Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires se tenant en 2014.

Pour ITAU ACTIVE ASSET ALLOCATION FUNDS

Société d'Investissement à Capital Variable

Fond d'investissement spécialisé

RBC Investor Services Bank S.A.

Société anonyme

Référence de publication: 2013092490/22.

(130113215) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juillet 2013.

Im Jennsloch SA, Société Anonyme.

Siège social: L-1130 Luxembourg, 37, rue d'Anvers.

R.C.S. Luxembourg B 92.488.

Extrait de résolutions prises par l'Assemblée Générale Ordinaire du 20 juin 2011

- Il est décidé de nommer comme administrateur Monsieur Attilio Casciato, né le 27 mai 1969 à Luxembourg, demeurant professionnellement au 11, rue Béatrix de Bourbon, L-1225 Luxembourg et Madame Katty Bombled, née le 16 janvier 1965 à Saint-Mard (Belgique), demeurant au 27, rue Gaaschtbierg, L-8230 Mamer jusqu'à l'Assemblée Générale Statutaire de l'année 2016, en remplacement de Monsieur Jean Weisgerber et de Monsieur Marc Mayer.

- Il est décidé de nommer comme Administrateur et Administrateur-délégué Madame Liliane Thibodeaux, née le 04 septembre 1945 à Latour (Belgique), demeurant au 37, rue d'Anvers, L-1130

Luxembourg jusqu'à l'Assemblée Générale Statutaire de l'année 2016.

- Il est décidé de nommer comme commissaire aux comptes, en remplacement de la société Fiduciaire des Classes Moyennes, la société Services Fiduciaires du Luxembourg, société à responsabilité limitée, avec siège au 11, rue Béatrix de Bourbon, L-1225 Luxembourg, inscrite au registre de commerce et des sociétés à Luxembourg sous B 105.346, jusqu'à l'Assemblée générale statutaire de l'année 2016.

Certifiée sincère et conforme

Pour IM JENNSLOCH S.A.

Fideco Luxembourg S.A.

Référence de publication: 2013092493/22.

(130112751) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juillet 2013.

Kokab S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5413 Canach, 4, Kaulenwiss.

R.C.S. Luxembourg B 51.973.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013092537/10.

(130113054) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juillet 2013.

Kampen Management Company S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 125.000,00.**

Siège social: L-1746 Luxembourg, 1, rue Joseph Hackin.

R.C.S. Luxembourg B 149.788.

—
Extrait des résolutions écrites de l'actionnaire unique de la société du 28 juin 2013

L'Actionnaire unique renouvelle le mandat de BDO Compagnie Fiduciaire en qualité de Réviseur d'Entreprises Agréé de la Société pour une période prenant fin à la date de l'assemblée générale des actionnaires statuant sur les comptes au 31.12.2013.

Pour extrait

FIDUPAR

Signatures

Référence de publication: 2013092524/15.

(130113425) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juillet 2013.

Kingstone Investment S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 8, avenue de la Porte-Neuve.

R.C.S. Luxembourg B 152.312.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour Kingstone Investment S.à r.l.**Pour Intertrust (Luxembourg) S.A.*

Référence de publication: 2013092526/11.

(130113668) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juillet 2013.

Kite Fund Sicav, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2535 Luxembourg, 20, boulevard Emmanuel Servais.

R.C.S. Luxembourg B 171.354.

—
Extrait de la résolution circulaire du Conseil d'Administration en date du 3 juin 2013

Le Conseil d'Administration prend note et accepte la démission de Madame Francesca Gigli de son mandat d'Administrateur du Conseil d'Administration avec effet au 31 mai 2013.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013092534/11.

(130113734) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juillet 2013.

Transport Infrastructure Investment Company (SCA) SICAR, Société en Commandite par Actions sous la forme d'une Société d'Investissement en Capital à Risque.

Siège social: L-2535 Luxembourg, 20, boulevard Emmanuel Servais.

R.C.S. Luxembourg B 137.375.

—
Extrait des résolutions de l'Assemblée Générale Ordinaire, tenue à Luxembourg le 11 juin 2013

- L'Assemblée Générale décide d'élire le Réviseur d'Entreprises, Deloitte S.A., pour une période d'un an prenant fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en 2014.

A l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire,

Le Réviseur d'Entreprises est:

Deloitte S.A, ayant son siège social à 560 rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg.

Luxembourg, le 8 juillet 2013.

BANQUE PRIVEE EDMOND DE ROTHSCHILD EUROPE

Société Anonyme

Référence de publication: 2013092880/17.

(130113431) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juillet 2013.

LCP Management S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1820 Luxembourg, 17, rue Antoine Jans.

R.C.S. Luxembourg B 137.452.

Auszug aus dem Protokoll der Hauptversammlung welche am 19. Juni 2013 am Sitz der Gesellschaft abgehalten wurde

Zu Mitgliedern des Verwaltungsrates wurden ernannt:

- Herr Karl-Heinz BRUNE, Geschäftsführer, geboren am 15. Juni 1950 in Paderborn, Bundesrepublik Deutschland, wohnhaft in L-6969 Oberanven, 3, bei der Aarnescht;
- Herr Kevin DEVINE, Geschäftsführer, geboren am 10. Mai 1960 in Rio de Janeiro, Brasilien, wohnhaft in D-61462, Königstein/Ts., Mühlweg 36;
- Herr Reinhard KORNHAAß, Geschäftsführer, geboren am 4. September 1954 in Siegelbach/Kaiserslautern, Bundesrepublik Deutschland, wohnhaft in L-5951 Itzig, 12, rue des Arbustes
- Herr Bob FABER, Geschäftsführer, geboren am 15. Mai 1964 in Luxemburg, wohnhaft in L-7349 Heisdorf, 11, rue des Prunelles.

Das Mandat der Verwaltungsratsmitglieder endet mit der Hauptversammlung, welche den Jahresabschluss 2014 verabschiedet.

Für gleichlautende Ausfertigung

Für LCP Management S.A.

Ein Mandatar

Référence de publication: 2013092566/22.

(130112679) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juillet 2013.

L'Osteria Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1648 Luxembourg, 8, place Guillaume II.

R.C.S. Luxembourg B 160.045.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013092542/10.

(130113043) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juillet 2013.

LionLead Management S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1746 Luxembourg, 1, rue Joseph Hackin.

R.C.S. Luxembourg B 144.888.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signatures.

Référence de publication: 2013092547/10.

(130112904) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juillet 2013.

Tesoro S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.

R.C.S. Luxembourg B 150.758.

Le bilan au 31 décembre 2012 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 juillet 2013.

Pour la société

Un mandataire

Référence de publication: 2013092863/12.

(130113679) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juillet 2013.

Tech Fluid, Société Anonyme.

Siège social: L-3321 Berchem, 32, rue Méckenheck.
R.C.S. Luxembourg B 87.810.

Le bilan au 31 décembre 2012 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 05 juillet 2013.

Référence de publication: 2013092870/10.

(130112828) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juillet 2013.

TELLURIDE Search & Recruitment S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1148 Luxembourg, 24, rue Jean l'Aveugle.
R.C.S. Luxembourg B 171.452.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013092874/10.

(130113760) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juillet 2013.

THB JV S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 13, rue Edward Steichen.
R.C.S. Luxembourg B 165.909.

Les statuts coordonnés suivant l'acte n° 66708 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013092878/10.

(130113218) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juillet 2013.

The Lilith Project S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1420 Luxembourg, 71, avenue Gaston Diderich.
R.C.S. Luxembourg B 69.318.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013092879/10.

(130113046) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juillet 2013.

Weiri S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2220 Luxembourg, 681, rue de Neudorf.
R.C.S. Luxembourg B 159.534.

Extrait du procès verbal de l'assemblée générale extraordinaire tenue en date du 27 juin 2013

L'Actionnaire unique décide avec effet immédiat de transférer le siège social de la société du 55-57, avenue Pasteur à L-2311 Luxembourg au 681, rue de Neudorf à L-2220 Luxembourg.

L'Actionnaire unique constate le changement d'adresse professionnelle de l'administrateur:

- Monsieur Nico HANSEN demeure professionnellement 681, rue de Neudorf à L-2220 Luxembourg

L'Actionnaire unique constate également le changement d'adresse du commissaire aux comptes:

- MGI FISOGEST S.à r.l., sise 681, rue de Neudorf à L-2220 Luxembourg

Référence de publication: 2013092919/14.

(130113164) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juillet 2013.

Luricawne Wind S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 250.000,00.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7A, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 162.249.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg.

Référence de publication: 2013092548/10.

(130112822) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juillet 2013.

Luxembourg North Distribution, Société Anonyme.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 90.397.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013092550/10.

(130113102) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juillet 2013.

Laudamar Participations S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1325 Luxembourg, 1, rue de la Chapelle.

R.C.S. Luxembourg B 101.465.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013092556/10.

(130112963) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juillet 2013.

Laudamar S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1325 Luxembourg, 1, rue de la Chapelle.

R.C.S. Luxembourg B 101.354.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013092558/10.

(130112958) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juillet 2013.

PFCE Poland II S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 168.000,00.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 26-28, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 95.701.

—
Il est porté à la connaissance de tiers que le siège social de la société PFCE Holdco S.à r.l., associé unique de la société émarginée, a été transféré du 40, Avenue Monterey, L-2163 Luxembourg au 26-28 rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, avec effet au 1^{er} juillet 2013.

Luxembourg, le 04 juillet 2013.

Pour la société

Un mandataire

Référence de publication: 2013092718/14.

(130113736) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juillet 2013.

Mathiot SCI, Société Civile Immobilière.

Siège social: L-2622 Luxembourg, 49, rue F.S. Tinant.
R.C.S. Luxembourg E 4.484.

—
Extrait de la décision collective des associés prise en date du 1^{er} juillet 2013

Résolution unique

En date du 1^{er} juillet 2013, les associés décident de transférer le siège de Mathiot SCI au 49 rue François Sébastien Tinant L-2622 Luxembourg.

Pour extrait sincère et conforme

Référence de publication: 2013092593/12.

(130113039) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juillet 2013.

PrivAccess General Partner S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1746 Luxembourg, 1, rue Joseph Hackin.
R.C.S. Luxembourg B 166.301.

—
Extrait des résolutions écrites de l'actionnaire unique de la société du 28 juin 2013

L'Associé unique décide de nommer PricewaterhouseCoopers S.à r.l, 400, route d'Esch, L-1014 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, au poste de réviseurs d'Entreprises Agrée avec effet au 11 janvier 2012. Leur mandat viendra à échéance à l'issue de l'Assemblée Générale qui statuera sur les comptes annuels arrêtés au 31.12.2013.

Pour extrait

FIDUPAR

Signatures

Référence de publication: 2013092699/15.

(130112649) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juillet 2013.

N-Vest Fund, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 11, rue Aldringen.
R.C.S. Luxembourg B 138.016.

—
Extrait des Résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 5 juillet 2013

L'assemblée élit Mr Jan SEYNHAEVE, résidant professionnellement au 2, Avenue du Port, B-1080 Bruxelles en tant qu'administrateur jusqu'à l'assemblée générale statutaire de 2014.

Certifié sincère et conforme

Pour N-VEST FUND

KREDIETRUST LUXEMBOURG S.A.

Référence de publication: 2013092641/13.

(130113063) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juillet 2013.

Solid Trees Investment Fund, Société Anonyme sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-1122 Luxembourg, 2, rue d'Alsace.
R.C.S. Luxembourg B 138.233.

—
Les comptes annuels sociaux de Solid Trees Investment Fund, arrêtés au 31 décembre 2012 et dûment approuvés lors de l'Assemblée Générale des Actionnaires en date du 4 juillet 2013, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 juillet 2013.

SOLID TREES INVESTMENT FUND

Référence de publication: 2013092845/14.

(130112950) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juillet 2013.

Morgan Stanley Ganymede Luxembourg S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2220 Luxembourg, 534, rue de Neudorf.

R.C.S. Luxembourg B 135.868.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale annuelle tenue à Luxembourg en date du 28 juin 2013

Quatrième résolution

L'assemblée décide de renouveler les mandats des gérants:

- Mr. Jorge Iragorri
- Mr. Frank Lagerstedt
- Aon Insurance Managers (Luxembourg) S.A.

Leur mandat prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Annuelle qui statuera sur les comptes de l'exercice 2013.

Aon Insurance Managers (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2013092595/15.

(130113175) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juillet 2013.

Spersal S.A., Société Anonyme (en liquidation).

R.C.S. Luxembourg B 117.947.

LIQUIDATION JUDICIAIRE

Par jugement du 27 juin 2013, le Tribunal d'Arrondissement de et à Luxembourg, sixième section, siégeant en matière commerciale, a prononcé la dissolution et ordonné la liquidation de la société:

SPERSAL S.A. ayant eu son siège social à L-2180 Luxembourg, 8-10, rue Jean Monnet, dénoncé en date du 8 octobre 2009, RC B 117947.

Pour extrait conforme

Me Céline HENRY-CITTON

Le liquidateur

Référence de publication: 2013092848/14.

(130113180) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juillet 2013.

Olays S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 4A, rue Henri Schnadt.

R.C.S. Luxembourg B 171.089.

La société a été constituée par acte notarié en date du 9 Août 2012, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations N° 2383 du 25 septembre 2012.

Les comptes annuels de la Société au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

OLAYS S.A.

Référence de publication: 2013092674/13.

(130113707) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juillet 2013.

Xylem Global S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 21.321.825,00.

Siège social: L-1259 Senningerberg, 11, Breedewues.

R.C.S. Luxembourg B 172.763.

In the year two thousand and thirteen, on the twenty-eighth day of June,
Before Maître Paul Decker, notary residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg).

There appeared:

Xylem Delaware, Inc., an incorporation organized and existing under the laws of the state of Delaware (U.S.A), having its registered office at 1105, North Market Street, Wilmington DE19801, U.S.A. tax ID number 06-1077415 (the Sole Shareholder) hereby represented by Ms. Danielle Kolbach, attorney-at-law, residing in Luxembourg, pursuant to a power of attorney dated June 25, 2013, which power of attorney, after having been signed ne varietur by the proxyholder acting

on behalf of the appearing party and by the undersigned notary, shall remain attached to the present deed to be submitted with such deed to the registration authorities,

for the extraordinary general meeting of shareholders (the Meeting) of XYLEM GLOBAL S.à.r.l., a private limited company (société à responsabilité limitée) incorporated under the laws of Luxembourg having its registered office at 9, rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under the number B- 172 763, with a share capital of EUR 21,321,825.- (the Company),

the Sole Shareholder acting in lieu of the Meeting.

The Sole Shareholder requests the undersigned notary to record that:

I. The Sole Shareholder is the current sole shareholder of the Company and holds all 21,321,825 (twenty-one million three hundred and twenty-one thousand and eight hundred twenty-five) ordinary shares having a par value of EUR 1.- (one Euro) per share representing the entire subscribed share capital of the Company amounting to EUR 21,321,825 (twenty-one million three hundred and twenty-one thousand and eight hundred twenty-five euro).

II. The agenda of the Meeting is as follows:

- a. Amendment of article 3 paragraph 1 of the articles of association.
- b. Transfer of the registered office to 11, Breedewues, L-1259 Senningerberg.

III. The Meeting passes the following resolutions:

First Resolution

The Meeting resolves to amend the first paragraph of article 3 of the articles of association so as to read as follows:

"The Company has its registered office in the municipality of Niederanven."

Second Resolution

The Meeting resolves to transfer the registered office of the Company to 11, Breedewues, L-1250 Senningerberg.

Costs

The costs, expenses, remunerations or charges of any form whatsoever incumbent to the Company and charged to it by reason of the present deed are assessed at 750,-EUR.

The undersigned notary who speaks and understands English, states herewith that the present deed is worded in English followed by a German version at the request of the appearing person and in case of divergences between the two versions, the English version will prevail.

Whereas the present deed was drawn up in Luxembourg on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing in Luxembourg, who is known to the notary, by his surname, first name, civil status and residence, has signed together with the notary the present original deed.

Folgt die deutsche Übersetzung verstehenden Textes:

Im Jahre zweitausend und dreizehn, am achtundzwanzigsten Juni.

Vor dem unterzeichneten Notar Paul Decker, mit Amtssitz in Luxemburg (Großherzogtum Luxemburg).

Ist erschienen:

Xylem Delaware, Inc., eine Gesellschaft gegründet und bestehend unter dem Recht des Staates Delaware (U.S.A.) mit Gesellschaftssitz 1105, North Market Street, Wilmington DE19801, U.S.A. mit Steuernummer 06-1077415 (der Alleinige Gesellschafter)

hier vertreten durch Frau Danielle Kolbach, Anwältin, wohnhaft in Luxemburg, auf Grund einer Vollmacht vom 25 Juni 2013, welcher Beschluss, nach der Unterzeichnung ne varietur durch den Vollmächtsnehmer und den unterzeichneten Notar dieser Urkunde als Anlage beigegeben bleibt um mit dieser Urkunde einregistriert zu werden.

Zu einer außerordentlichen Generalversammlung (die Versammlung) der Gesellschafter XYLEM GLOBAL S.à.r.l., eine Gesellschaft mit beschränkter Haftung (société à responsabilité limitée) luxemburgischen Rechtes mit Gesellschaftssitz 9, rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach, eingetragen beim Luxemburger Gesellschafts- und Handelsregister unter Nummer B-172763 und mit einem Stammkapital von EUR 21.321.825 (die Gesellschaft),

Der Alleinige Gesellschafter handelt anstatt der Versammlung

Der Alleinige Gesellschafter, vertreten wie vorerwähnt, ersucht den amtierenden Notar, Folgendes zu beurkunden:

I. Der Alleinige Gesellschafter hält alle 21.321.825 (einundzwanzig Millionen drei hunderteinundzwanzigtausend und achthundert fünfundsiebzig) Anteile mit einem Nennwert von je EUR 1.- (einem Euro) welche das gesamte Stammkapital von EUR 21.321.825 (einundzwanzig Millionen drei hunderteinundzwanzigtausend und achthundert fünfundsiebzig Euro) darstellen.

II. Die Tagesordnung der Generalversammlung ist folgende:

- a. Abänderung des 3, Abs. 1 der Satzung.
- b. Verlegung des Gesellschaftssizes nach 11, Breedewues 1259 Senningerberg.

III. Die Versammlung, fasst folgende Beschlüsse:

Erster Beschluss

Die Versammlung beschließt Artikel 3, Abs 1 der Satzung wie folgt abzuändern: „Der Sitz der Gesellschaft ist in der Gemeinde Niederanven.“

Zweiter Beschluss

Die Versammlung beschließt den Sitz der Gesellschaft nach 11, Breedewues, L-1259 Senningerberg zu verlegen.

Kosten

Die Kosten, welche der Gesellschaft im Zusammenhang mit vorliegender Urkunde zu Lasten gehen, belaufen sich ungefähr auf 750,- EUR.

Der unterzeichnende Notar, der die englische Sprache versteht und spricht, erklärt hiermit, dass die vorliegende Urkunde auf Verlangen der erschienenen Parteien in englischer Sprache, gefolgt von der deutschen Sprache, aufgesetzt wird, und dass auf Verlangen derselben erschienenen Parteien bei Abweichungen zwischen dem englischen und dem deutschen Text, die englische Fassung maßgebend ist.

Worüber Urkunde, aufgenommen wurde in Luxemburg, Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung und Erklärung alles Vorstehenden an die Generalversammlung, hat der Vertreter der erschienenen Parteien mit uns Notar die gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Signé: D. KOLBACH, P.DECKER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 03/07/2013. Relation: LAC/2013/30797. Reçu 75.-€ (soixante-quinze Euros).

Le Receveur (signé): Irène THILL.

POUR COPIE CONFORME, délivré au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg.

Luxembourg, le 10/07/2013.

Référence de publication: 2013094715/89.

(130115796) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juillet 2013.

L.E.F.F. S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 20.000,00.

Siège social: L-1260 Luxembourg, 92, rue de Bonnevoie.

R.C.S. Luxembourg B 178.507.

—
STATUTES

In the year two thousand and thirteen, on the twenty-fourth of June.

Before Us Maître Martine SCHAEFFER, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

Private Trustees S.A., with registered office at 92, rue de Bonnevoie, L-1260 Luxembourg, registered with the Trade and Company Register of Luxembourg under number B 74.700, not on its own account but as Trustee of THE L.E.F.F TRUST, acting as a trust incorporated under the law of Jersey,

here represented by Mr Paolo PANICO, residing professionally at 92, rue de Bonnevoie, L-1260 Luxembourg, by virtue of a power of attorney, given on 21st June, 2013.

Which proxy, after having been signed "ne varietur" by the proxyholder acting on behalf of the appearing party and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing party, represented as there above mentioned, has requested the undersigned notary to state as follows the articles of association of a société à responsabilité limitée:

Title I. - Object, Duration, Denomination, Registered Office

Art. 1. There is formed a private limited liability company (société à responsabilité limitée) which will be governed by the laws pertaining to such an entity (hereafter the "Company"), and in particular the law dated August 10th, 1915, on commercial companies, as amended (hereafter the "Law"), as well as by the articles of association (hereafter the "Articles").

Art. 2.

2.1. The object of the Company is the acquisition of participations, interests and units, in Luxembourg or abroad, in any form whatsoever and the management of such participations, interests and units. The Company may in particular acquire by subscription, purchase, exchange or in any other manner any stock, shares and other participation securities, bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and more generally any securities and financial instruments issued by any public or private entity whatsoever.

2.2. The Company may borrow in any form, except by way of public offer. It may issue by way of private placement only, notes, bonds and debentures and any kind of debt and/or equity securities. The Company may lend funds including the proceeds of any borrowings and/or issues of debt securities to its subsidiaries or companies in which it has a direct or indirect interest, even not substantial, or any company being a direct or indirect member of the Company or any affiliated company belonging to the same group as the Company (hereafter referred as the "Connected Companies"). It may also give guarantees and grant securities in favour of third parties to secure its obligations or the obligations of its Connected Companies. The Company may further pledge, transfer, encumber or otherwise create security over all or over some of its assets.

2.3. The Company may further invest in the acquisition and management of a portfolio of patents and/or other intellectual property rights of any nature or origin whatsoever.

2.4. The Company may generally employ any techniques and instruments relating to its investments for the purpose of their efficient management, including techniques and instruments designed to protect the Company against credit, currency exchange, interest rate risks and other risks.

2.5. The Company may carry out for its own account any commercial and/or financial transactions with respect to direct or indirect investments in movable and immovable property including but not limited to acquiring, owning, hiring, letting, leasing, renting, dividing, draining, reclaiming, developing, improving, cultivating, building on, selling or otherwise alienating, mortgaging, pledging or otherwise encumbering movable or immovable property.

2.6. The above description is to be understood in the broadest senses and the above enumeration is not limiting.

Art. 3. The Company is formed for an unlimited period of time.

Art. 4. The Company will have the name "L.E.F.F. S.à r.l."

Art. 5. The registered office is established in Luxembourg.

It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its members deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

The address of the registered office may be transferred within the municipality by simple decision of the manager or in case of plurality of managers, by a decision of the board of managers.

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

Title II. - Capital, Shares

Art. 6. The capital is set at twenty thousand euro (EUR 20,000) divided into two hundred (200) shares of one hundred euro (EUR 100) each.

Art. 7. The capital may be changed at any time by a decision of the single member or by decision of the members' meeting, in accordance with article 14 of these Articles.

Art. 8. Each share entitles to a fraction of the corporate assets and profits of the Company in direct proportion to the number of shares in existence.

Art. 9. Towards the Company, the Company's shares are indivisible, since only one owner is admitted per share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

Art. 10. In case of a single member, the Company's shares held by the single member are freely transferable.

The shares are freely transferable among members. The shares are transferable to non-members only with the prior approval of members representing at least three-quarters of the capital.

In the case of plurality of members, the shares held by each member may be transferred by application of the requirements of article 189 of the Law.

Art. 11. The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the single member or of one of the members.

Title III. - Management

Art. 12. The Company is managed by one or more managers who need not to be members.

If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers ("conseil de gérance").

The managers may be removed at any time, with or without cause, by a resolution of members holding a majority of votes.

In dealing with third parties, the manager(s) will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's objects.

All powers not expressly reserved by law or the present Articles to the general meeting of members fall within the competence of the manager, or in case of plurality of managers, of the board of managers.

The Company shall be bound by the signature of its single manager, and, in case of plurality of managers, by the single signature of any members of the board of managers.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers may sub-delegate his powers for specific tasks to one or more ad hoc agents.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers will determine any such agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of this agency.

The board of managers may elect a chairman from among its members. If the chairman is unable to be present, his place will be taken by election among managers present at the meeting.

The board of managers may elect a secretary from among its members.

The meetings of the board of managers are convened by any manager.

The board of managers may validly debate without prior notice if all the managers are present or represented.

A manager can be represented at a meeting by another member of the board of managers.

The board of managers can only validly debate and take decisions if a majority of its members is present or represented by proxies and provided that at least two managers are present. Any decisions by the board of managers shall be adopted by a simple majority. The minutes of the meeting will be signed by all the managers present at the meeting.

One or more managers may participate in a meeting by means of a conference call or by any similar means of communication initiated from Luxembourg enabling thus several persons participating therein to simultaneously communicate with each other. Such participation shall be deemed equal to a physical presence at the meeting. Such a decision can be documented in a single document or in several separate documents having the same content signed by all the members having participated.

The board of managers may pass resolutions by circular means when expressing its approval in writing, by cable, telegram, telex or facsimile, e-mail or any other similar means of communication. The entirety will form the minutes giving evidence of the resolution. Such resolutions can be documented in a single document or in several separate documents having the same content signed by all the members of the board of managers.

Art. 13. The manager or the managers (as the case may be) assume, by reason of his/their position, no personal liability in relation to any commitment validly made by him/them in the name of the Company.

Art. 14. The single member assumes all powers conferred to the general member meeting.

In case of a plurality of members, each member may take part in collective decisions irrespectively of the number of shares which he owns. Each member has voting rights commensurate with his shareholding. Collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted by members owning more than half of the share capital.

However, resolutions to alter the Articles of the Company may only be adopted by the majority of the members owning at least three quarter of the Company's share capital, subject to the provisions of the Law.

Title IV. - Accounting Year, Allocation of Profit

Art. 15. The Company's year starts on the 1st of January and ends on the 31st of December.

Art. 16. Each year, with reference to 31st of December, the Company's accounts are established and the manager, or in case of plurality of managers, the board of managers prepare an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities.

Each member may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

Art. 17. The gross profits of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortisation and expenses represent the net profit. An amount equal to five per cent (5%) of the net profits of the Company is allocated to a statutory reserve, until this reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's nominal share capital.

The balance of the net profits may be distributed to the member(s) commensurate to his/ their share holding in the Company.

The manager or, in case of plurality of managers, the board of managers is authorized to decide and to distribute interim dividends at any time, under the following conditions:

1. The manager or, in case of plurality of managers, the board of managers will prepare interim statement of accounts which are the basis for the distribution of interim dividends;

2. These interim statement of accounts shows that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed realized profits as per the end of the last fiscal year, increased by carried forward profits and distributable reserves but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to a reserve in accordance with the Law or these Articles.

Title V. - Dissolution, Liquidation

Art. 18. At the time of winding up the Company the liquidation will be carried out by one or several liquidators, members or not, appointed by the members who shall determine their powers and remuneration.

Title VI - General Provisions

Art. 19. Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

Transitory provision

The first company's year shall begin on the date of the present deed and end on December 31st, 2013.

Subscription - Payment

The two hundred (200) shares with a nominal value of one hundred euro (EUR 100) have been subscribed as follows:
 THE L.E.E.F. TRUST, represented by Private Trustees S.A., prenamed: 200 shares
 TOTAL: 200 shares

The shares have been fully paid up in cash, so that the sum of twenty thousand euro (EUR 20,000) is now available to the company, proof of which has been given to the undersigned notary who acknowledges it.

Estimate

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the subscriber as a result of its formation are estimated at approximately one thousand four hundred euro (EUR 1,400).

Resolutions of the sole member

1) The company will be administered by two (2) managers nominated for an unlimited duration:

- Mr Paolo PANICO, director, born in Vercelli (Italy) on December 1st, 1970, residing professionally at 92, rue de Bonnevoie, L-1260 Luxembourg.

- Mrs Catherine DOGAT, director, born in Thionville (F), on May 21st, 1974, residing professionally at 92, rue de Bonnevoie, L-1260 Luxembourg.

2) The address of the corporation is at 92, rue de Bonnevoie, L-1260 Luxembourg.

The undersigned notary, who knows English, states that on request of the appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be binding.

WHEREOF the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the mandatory of the persons appearing, he signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille treize, le vingt-quatre juin.

Par-devant Nous Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

Private Trustees S.A., avec siège social au 92, rue de Bonnevoie, L-1260 Luxembourg, enregistrée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 74.700, n'agissant pas en son nom propre mais en sa qualité de Trustee de THE L.E.F.F. TRUST, trust de droit de Jersey,

ici représenté par Monsieur Paolo PANICO, demeurant professionnellement au 92, rue de Bonnevoie, L-1260 Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 21 juin 2013.

Ladite procuration, après signature «ne varietur» par le mandataire de la partie comparante et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle comparante, représentée comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée dont elle a arrêté les statuts comme suit:

Titre I^{er} - Objet, durée, dénomination, siège social

Art. 1^{er}. Il est formé une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois relatives à une telle entité (ci-après "La Société"), et en particulier la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après "La Loi"), ainsi que par les statuts de la Société (ci-après "les Statuts").

Art. 2.

2.1. L'objet de la Société est la prise de participations, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, sous quelque forme que ce soit, et la gestion de ces participations. La Société pourra en particulier acquérir par voie de souscription, achat, échange ou de toute autre manière des actions, parts et autres valeurs mobilières, obligations, bons de caisse, certificats de dépôt et autres instruments de dettes et plus généralement toutes valeurs mobilières et instruments financiers émis par toute entité publique ou privée.

2.2. La Société pourra également apporter toute assistance financière, que ce soit sous forme de prêts, d'octroi de garanties ou autrement, à ses filiales ou aux sociétés dans lesquelles elle a un intérêt direct ou indirect, sans que celui-ci ne soit substantiel, ou à toute société qui serait actionnaire direct ou indirect de la Société, ou encore à toute société appartenant au même groupe que la Société (ci-après reprise comme les «Sociétés Apparentées»). La Société pourra accorder toute garantie, fournir tout gage ou toute autre forme de sûreté, que ce soit par engagement personnel ou par hypothèque ou charge sur tout ou partie des avoirs (présents ou futurs), ou par l'une et l'autre de ces méthodes, pour l'exécution de tout contrat ou obligation de la Société ou de Sociétés Apparentées

2.3. La Société pourra en outre investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets et/ou autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit.

2.4. La Société peut, d'une manière générale, employer toutes techniques et instruments liés à des investissements en vue d'une gestion efficace, y compris des techniques et instruments destinés à la protéger contre les risques de crédit, change, taux d'intérêt et autres risques.

2.5. La Société peut faire toutes opérations commerciales et/ou financières en relation directe ou indirecte avec des investissements de propriété mobiliers et immobiliers y compris mais non limité à l'acquisition, la possession, le louage, la location, le leasing, le bail, la division, le drainage, la réclamation, le développement, l'amélioration, la culture, la construction, la vente ou toute autre aliénation, hypothèque, gage ou toute autre obstruction de propriété mobilière ou immobilière.

2.6. L'énumération qui précède est purement énonciative et non limitative

Art. 3. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. La Société aura la dénomination "L.E.F.F. S.à r.l."

Art. 5. Le siège social est établi à Luxembourg.

Il peut-être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une délibération de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant comme en matière de modification des statuts.

L'adresse du siège sociale peut-être déplacée à l'intérieur de la commune par simple décision du gérant, ou en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

La Société peut avoir des bureaux et des succursales tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

Titre II - Capital, parts sociales

Art. 6. Le capital social est fixé à la somme de vingt mille euros (20.000.- EUR) représenté par deux cents (200) parts sociales de cent euros (100.- EUR) chacune.

Art. 7. Le capital peut être modifié à tout moment par une décision de l'associé unique ou par une décision de l'assemblée générale des associés, en conformité avec l'article 14 des présents Statuts.

Art. 8. Chaque part sociale donne droit à une fraction des actifs et bénéfices de la Société, en proportion directe avec le nombre des parts sociales existantes.

Art. 9. Envers la Société, les parts sociales sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par part sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

Art. 10. Dans l'hypothèse où il n'y a qu'un seul associé les parts sociales détenues par celui-ci sont librement transmissibles.

Les parts sociales sont librement transmissibles entre associés. La cession de parts sociales à des non-associés n'est possible qu'avec l'agrément préalable donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

Dans l'hypothèse où il y a plusieurs associés, les parts sociales détenues par chacun d'entre eux ne sont transmissibles que moyennant l'application de ce qui est prescrit par l'article 189 de la Loi.

Art. 11. La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de la suspension des droits civils, de l'insolvabilité ou de la faillite de l'associé unique ou d'un des associés.

Titre III - Administration

Art. 12. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants qui ne doivent pas obligatoirement être associés.

Si plusieurs gérants sont nommés, ils constituent un conseil de gérance.

Les gérants peuvent être révoqués à tout moment, avec ou sans justification, par une résolution des associés titulaires de la majorité des votes.

Dans les rapports avec les tiers, le(s) gérant(s) a (ont) tous pouvoirs pour agir au nom de la Société et pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformément à l'objet social.

Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les Statuts seront de la compétence du gérant et en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

La Société est valablement engagée par la signature individuelle du gérant unique et, en cas de pluralité de gérants, par la signature individuelle d'un des membres du conseil de gérance.

Le gérant ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, peut subdéléguer une partie de leurs pouvoirs pour des tâches spécifiques à un ou plusieurs agents ad hoc.

Le gérant ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, détermine les responsabilités et la rémunération quelconques (s'il y en a) de ces agents, la durée de leurs mandats ainsi que toutes autres conditions de son mandat.

Le conseil de gérance peut élire un président parmi ses membres. Si le président est empêché, un remplaçant sera élu parmi les membres présents à la réunion.

Le conseil de gérance peut élire un secrétaire parmi ses membres.

Les réunions du conseil de gérance seront convoquées par tout gérant.

Le conseil de gérance pourra valablement délibérer sans convocation lorsque tous les gérants seront présents ou représentés.

Un gérant peut être représenté à une réunion par un autre membre du conseil de gérance.

Le conseil de gérance ne pourra valablement délibérer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée par procurations et qu'à tout le moins deux de ses membres soient présents. Toute décision du conseil de gérance doit être adoptée à une majorité simple. Les résolutions de la réunion seront signées par tous les gérants présents à la réunion.

Un ou plusieurs gérants peuvent participer à une réunion des gérants par conférence téléphonique ou par des moyens de communication similaires à partir du Luxembourg de telle sorte que plusieurs personnes pourront communiquer simultanément. Cette participation sera réputée équivalente à une présence physique lors d'une réunion. Cette décision pourra être documentée par un seul document ou par plusieurs documents séparés ayant le même contenu et signé(s) par les gérants y ayant participé.

Les membres du conseil de gérance ne contractent à raison de leur fonction aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société.

Le conseil de gérance pourra, à l'unanimité, prendre des résolutions par voie circulaire en exprimant son approbation au moyen d'un ou de plusieurs écrits ou par câble, télégramme, télex, télécopieur, e-mail ou tout autre moyen de communication similaire. L'ensemble constitue le procès-verbal faisant preuve de la décision intervenue. Ces résolutions pourront être documentées par un seul document ou par plusieurs documents séparés ayant le même contenu et signé(s) par tous les membres du conseil de gérance.

Art. 13. Le ou les gérants ne contractent à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société.

Art. 14. L'associé unique exerce tous pouvoirs qui lui sont conférés par l'assemblée générale des associés.

En cas de pluralité d'associés, chaque associé peut prendre part aux décisions collectives, quelque soit le nombre de parts qu'il détient. Chaque associé possède des droits de vote en rapport avec le nombre des parts détenues par lui. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital.

Toutefois, les résolutions modifiant les Statuts de la Société ne peuvent être adoptées que par une majorité d'associés détenant au moins les trois quarts du capital social, conformément aux prescriptions de la Loi.

Titre IV. - Année sociale, répartition des bénéfices

Art. 15. L'année sociale commence le 1^{er} janvier et se termine le 31 décembre.

Art. 16. Chaque année, au 31 décembre, les comptes de la Société sont établis et le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, prépare un inventaire comprenant l'indication de la valeur des actifs et passifs de la Société.

Tout associé peut prendre connaissance desdits inventaires et bilan au siège social.

Art. 17. Les profits bruts de la Société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et charges constituent le bénéfice net. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à ce que celui-ci atteigne dix pour cent (10%) du capital social.

Le solde des bénéfices nets peut être distribué aux associés en proportion avec leur participation dans le capital de la Société.

Le gérant ou, en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance est autorisé à décider et à distribuer des dividendes intérimaires, à tout moment, sous les conditions suivantes:

1. Le gérant ou, en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance préparera une situation intérimaire des comptes de la société qui constituera la base pour la distribution des dividendes intérimaires;

2. Ces comptes intérimaires devront montrer des fonds disponibles suffisants afin de permettre une distribution, étant entendu que le montant à distribuer ne peut pas excéder les bénéfices réalisés à la clôture de l'exercice fiscal précédent, augmenté du bénéfice reporté et réserves distribuables et diminué des pertes reportées et montants alloués à la réserve légale, en conformité avec la Loi ou les présents statuts.

Titre V. - Dissolution, liquidation

Art. 18. Au moment de la dissolution de la Société, la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui détermineront leurs pouvoirs et rémunérations.

Titre VI - Disposition générales

Art. 19. Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une prévision spécifique par les présents Statuts, il est fait référence à la Loi.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commencera à la date de la constitution et se terminera le 31 décembre 2013.

Souscription - Libération

Les deux cents (200) parts sociales d'une valeur nominale de cent euros (100.- EUR) ont été souscrites comme suit:
 THE L.E.E.F. TRUST, représentée par Private Trustees S.A., prénommée: 200 parts sociales
 TOTAL: 200 parts sociales

Toutes les parts sociales ont été intégralement souscrites et libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de vingt mille euros (20.000.- EUR) se trouve dès maintenant à la disposition de la société, ce dont il a été justifié au notaire instrumentant qui le constate expressément.

Frais

Le comparant a évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent au souscripteur ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution à environ mille quatre cents euros (1.400.- EUR).

Décisions de l'associé unique

1) La société est administrée par deux (2) gérants nommés pour une durée indéterminée:

Monsieur Paolo PANICO, gérant de sociétés, né à Vercelli (Italie) le 1^{er} décembre 1970, demeurant professionnellement au 92, rue de Bonnevoie, L-1260 Luxembourg.

Madame Catherine DOGAT, gérante de sociétés, née à Thionville (F), le 21 mai 1974, demeurant professionnellement au 92, rue de Bonnevoie, L-1260 Luxembourg.

2) L'adresse du siège social est fixée au 92, rue de Bonnevoie, L-1260 Luxembourg.

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que le comparant l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: P. Panico et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 1^{er} juillet 2013. Relation: LAC/2013/30286. Reçu soixante-quinze euros (EUR 75.-).

Le Receveur (signé): Irène THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME délivrée à la demande de la prédite société, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 juillet 2013.

Référence de publication: 2013095212/334.

(130115365) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juillet 2013.

SiNgo Systems S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9753 Heinerscheid, 2, Hepperdangstrooss.

R.C.S. Luxembourg B 178.493.

STATUTS

L'an deux mille treize, le vingt et un juin.

Pardevant Maître Roger ARRENSDORFF, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

- Monsieur Koen Henri Joannes SINTUBIN, employé, né le 8 août 1969 à Hasselt (Belgique), demeurant à L-9753 Heinerscheid, 2, Hepperdangstrooss,

Le comparant a requis le notaire de documenter ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'il déclare constituer.

Art. 1^{er}. La société prend la dénomination de "SiNgo Systems S.à r.l."

Art. 2. Le siège de la société est établi dans la commune de Clervaux.

Art. 3. La société a pour objet l'exploitation d'une entreprise de vente et de location de matériel pour congrès, l'organisation de la logistique de congrès ainsi que toutes opérations industrielles, commerciales ou financières, mobilières ou immobilières se rattachant directement ou indirectement à son objet social ou qui sont de nature à en faciliter l'extension ou le développement.

Art. 4. La durée de la société est indéterminée.

Art. 5. Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (12.500,- €), représenté par cent (100) parts sociales de cent vingt-cinq euros (125,- €) chacune.

Art. 6. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Elles ne peuvent être cédées entre vifs ou pour cause de mort à des non-associés que conformément aux dispositions de l'article 189 du texte coordonné de la loi du 10 août 1915 et des lois modificatives.

Art. 7. La société est gérée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, choisis par les associés qui fixent la durée de leur mandat et leurs pouvoirs. Ils peuvent être à tout moment révoqués sans indication de motif.

Art. 8. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Art. 9. Pour tout ce qui n'est pas prévu aux présentes, les parties s'en réfèrent aux dispositions légales.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commence le jour de la constitution pour finir le 31 décembre 2013.

Souscription et Libération

Les parts sociales ont été souscrites comme suit:

- Koen SINTUBIN, susdit, cent parts	100
Total: cent parts sociales	100

Elles ont été intégralement libérées par des versements en espèces.

Frais

Le montant des frais généralement quelconques incombant à la société en raison de sa constitution s'élève approximativement à sept cents euros (700,- €).

Assemblée Générale Extraordinaire

Ensuite l'associé unique, représentant l'intégralité du capital social, a pris les résolutions suivantes:

- L'adresse de la société est fixée à L-9756 Heinerscheid, 2, Hepperdangstrooss,
- Le nombre des gérants est fixé à un (1).
- Est nommé gérant, pour une durée illimitée:

* Monsieur Koen Henri Joannes SINTUBIN, employé, né le 8 août 1969 à Hasselt (Belgique), demeurant à L-9753 Heinerscheid, 2, Hepperdangstrooss,

La société est engagée par la signature individuelle du gérant.

Le notaire instrumentant a rendu attentifs les comparants au fait qu'avant toute activité commerciale de la société présentement fondée, celle-ci doit être en possession d'une autorisation de commerce en bonne et due forme en relation avec l'objet social, ce qui est expressément reconnu par les comparants.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, en l'étude.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par nom, prénoms usuels, état et demeure, ils ont tous signé le présent acte avec le notaire.

Signé: SINTUBIN, ARRENSDORFF.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 20 juin 2013. Relation: LAC / 2013 / 28398. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME délivrée à des fins administratives.

Luxembourg, le 8 juillet 2013.

Référence de publication: 2013095452/61.

(130114984) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juillet 2013.

Stornoway Investment S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2661 Luxembourg, 42, rue de la Vallée.

R.C.S. Luxembourg B 50.582.

L'an deux mille treize, le vingt-sept juin.

Par-devant Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à Sanem, Grand-Duché de Luxembourg.

A COMPARU:

Monsieur Gener ROMEU GUARDIA, demeurant professionnellement à carretera de Tàrrega, sin número, bajos, entidad 2, local 2, Agramunt, 25310 - Lleida, Espagne, représenté par Madame Elisa Paola ARMANDOLA, demeurant professionnellement au 42, rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Laquelle partie comparante est l'actionnaire unique de «STORNOWAY INVESTMENT S.A.» (ci-après la «Société»), une société anonyme ayant son siège social au 42, rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 50.582, constituée suivant acte notarié du 22 mars 1995, publié au Mémorial C numéro 305 du 4 juillet 1995.

Les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois, suivant acte sous seing privé, en date du 19 avril 2001, publié au Mémorial C numéro 956 du 22 juin 2002.

Laquelle partie comparante, représentant l'intégralité du capital social, à savoir trois mille (3.000) actions, du numéro un (1) au numéro trois mille (3.000), a requis le notaire instrumentant d'acter les résolutions suivantes:

Première résolution

L'actionnaire unique DECIDE d'approuver les comptes intérimaires au 27 juin 2013.

Deuxième résolution

L'actionnaire unique DECIDE de modifier, avec effet à la réalisation de la condition suspensive au transfert du siège social en Espagne, l'objet social comme suit:

« **Art. 2.** La Sociedad tiene por objeto la adquisición, alienación, administración, explotación y posesión de cualquier tipo de bien inmueble, acciones, participaciones, obligaciones y otros valores mobiliarios de renta fija o variable, emitidos por empresas individuales o sociales, públicas o privadas, cualquiera que sea la forma jurídica que adopten dichas empresas, ejercitando con la mayor amplitud los derechos que le atribuya su participación en las mismas y en consecuencia gestionando y dirigiendo por cuenta propia, las participaciones societarias y empresariales de las que sea titular, salvando las actividades sujetas a la legislación especial y en particular a la legislación de instituciones de inversión colectiva y la del mercado de valores.

Así mismo, podrá realizar la prestación de servicios empresariales de soporte a la gestión de las sociedades o empresas participadas.

A su vez, la sociedad también puede adquirir y desarrollar patentes, pudiendo incluso complementarlas.

La sociedad no llevará a cabo ninguna actividad sujeta a normativa específica, en tanto no se de exacto cumplimiento a las mismas.»

Troisième résolution

L'actionnaire unique, après avoir constaté que la législation luxembourgeoise autorise le transfert du siège de la société à l'étranger et sa transformation en une forme de société relevant de la législation espagnole avec maintien de la personnalité morale, et que les statuts ne l'interdisent pas, DECIDE de transférer le siège social de la société du 42, rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg) à carretera de Tàrrega, sin número, bajos, entidad 2, local 2, Agramunt, 25310 - Lleida, (Espagne), adresse qui sera reprise à l'article 4 des nouveaux statuts, et DECIDE d'approuver le changement consécutif de nationalité de la société de la nationalité luxembourgeoise en la nationalité espagnole, le tout sous la condition suspensive de l'immatriculation de la société au registre du commerce espagnol.

Quatrième résolution

L'actionnaire unique DECIDE de nommer «EXPERTA CORPORATE AND TRUST SERVICES S.A., LUXEMBOURG», en abrégé «EXPERTA LUXEMBOURG», société anonyme, ayant son siège social au 42, rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg comme mandataire de la société pour procéder aux formalités luxembourgeoises.

Cinquième résolution

L'actionnaire unique DECIDE d'accepter les démissions de Monsieur Gener ROMEU GUARDIA, demeurant professionnellement à carretera de Tàrrega, sin número, bajos, entidad 2, local 2, Agramunt, 25310 - Lleida, Espagne, en tant

qu'administrateur unique, et du commissaire aux comptes AUDIT TRUST S.A., société anonyme, de la société sous sa forme luxembourgeoise, avec effet à la réalisation de la condition suspensive au transfert du siège social en Espagne, et DECIDE de leur donner décharge pour l'exercice de leurs mandats.

Sixième résolution

L'actionnaire unique DECIDE de nommer Monsieur Gener ROMEU GUARDIA, demeurant professionnellement à Carretera de Tàrrega, sin numero, bajos, entidad 2, local 2, Agramunt, 25310 - Lleida, Espagne, en tant qu'administrateur unique de la société pour une durée n'excédant pas 6 ans tel que prévu à l'article 14 des nouveaux statuts. L'administrateur unique a accepté son mandat par écrit. Cette nomination prendra effet à la réalisation de la condition suspensive au transfert du siège social en Espagne.

Septième résolution

L'actionnaire unique DECIDE de nommer VIR AUDIT, S.L.P. Calle Solsona, n° 2 (08500 - Vic - Barcelona) CIF numéro B-65574493, inscrite au ROAC sous le numéro S2077, et au Registre de Commerce et des Sociétés de Barcelone, dans le tome 42.627, folio 188, hoja B-412., en tant que commissaire aux comptes de la société avec effet à la réalisation de la condition suspensive au transfert du siège social en Espagne.

Huitième résolution

L'actionnaire unique DECIDE d'adopter de nouveaux statuts en conformité avec la loi espagnole, avec effet à la réalisation de la condition suspensive au transfert du siège social en Espagne, comme suit:

«Estatutos Sociales

Título I. - Denominación, Objeto, Duración y Domicilio

Art. 1. La sociedad denominada "STORNOWAY INVESTMENT, S.A.", se regirá mediante los presentes estatutos, y en todo aquello no previsto en los mismos, por el Real Decreto Legislativo 1/2010, de 2 de Julio, por el cual se aprueba el Texto Refundido de la Ley de Sociedades de Capital, así como todas aquellas demás disposiciones legales que le resulten de aplicación.

Art. 2. La Sociedad tiene por objeto la adquisición, alienación, administración, explotación y posesión de cualquier tipo de bien inmueble, acciones, participaciones, obligaciones y otros valores mobiliarios de renta fija o variable, emitidos por empresas individuales o sociales, públicas o privadas, cualquiera que sea la forma jurídica que adopten dichas empresas, ejercitando con la mayor amplitud los derechos que le atribuya su participación en las mismas y en consecuencia gestionando y dirigiendo por cuenta propia, las participaciones societarias y empresariales de las que sea titular, salvando las actividades sujetas a la legislación especial y en particular a la legislación de instituciones de inversión colectiva y la del mercado de valores.

Así mismo, podrá realizar la prestación de servicios empresariales de soporte a la gestión de las sociedades o empresas participadas.

A su vez, la sociedad también puede adquirir y desarrollar patentes, pudiendo incluso complementarlas.

La sociedad no llevará a cabo ninguna actividad sujeta a normativa específica, en tanto no se de exacto cumplimiento a las mismas.

Art. 3. Las actividades enumeradas en el artículo anterior podrán ser realizadas por la Sociedad, directa o indirectamente, incluso mediante su participación en otras sociedades de objeto idéntico o análogo.

Art. 4. El domicilio de la sociedad se establece en Agramunt (Lleida), en la carretera de Tàrrega, sin número, bajos, entidad 2, local 2.

Por acuerdo de la administración, podrá trasladarse dentro del mismo municipio donde se encuentre establecido, así como también crear, suprimir o trasladar sus sucursales, tanto en territorio nacional como extranjero, que el desarrollo de la empresa requiriese.

Art. 5. La duración de la sociedad es indefinida y ésta inició sus actividades el mismo día en que fue otorgada la escritura fundacional de la misma, la cual fue constituida en 22 de marzo 1995.

Título II. - Capital social y Acciones

Art. 6. El capital social es de SETENTA Y CINCO MIL EUROS (75.000,- Euros), representado y dividido en TRES MIL (3.000) acciones nominativas, de una sola clase y serie, números uno (1) al tres mil (3.000), ambos inclusive, de VEINTI-CINCO EUROS (25,- Euros) de valor nominal cada una de ellas, iguales, acumulables e indivisibles.

Las acciones están representadas por medio de títulos, que podrán ser unitarios o múltiples.

El capital social se encuentra íntegramente suscrito y desembolsado.

Art. 7. El régimen de transmisión de las participaciones sociales de la compañía, ya sea con carácter voluntario o bien forzoso, por actos inter vivos o mortis causa, se regirá por todo aquello establecido en la ley.

Título III. - Organos de la Sociedad

Art. 8. La voluntad de los socios, expresada por mayoría, regirá la voluntad de la sociedad. La mayoría deberá formarse necesariamente en Junta General. Salvo disposición contraria prevista en la ley o en los presentes Estatutos, los acuerdos se adoptaran por la mayoría ordinaria de los votos de los accionistas, presentes o representados. A estos efectos no computaran los votos en blanco.

Art. 9. Corresponde a la administración la convocatoria de la Junta General.

La administración convocará la Junta siempre que lo considerase oportuno y, en todo caso, cuando lo solicitase un número de socios que representen al menos el cinco por ciento del capital social. En este caso, la Junta General deberá ser convocada para su celebración dentro de los dos meses siguientes a la fecha en la que se hubiere requerido notarialmente a la administración para convocarla, debiendo incluirse necesariamente en el Orden del día los asuntos que hubiesen sido objeto de solicitud. El anuncio hará constar necesariamente la fecha en que, si procediere, se reunirá la Junta en segunda convocatoria.

Salvo disposición contraria contenida en la ley o en los presentes estatutos, la Junta General de Socios quedará válidamente constituida, en primera convocatoria, cuando los accionistas presentes o representados posean, al menos, el veinticinco por ciento del capital social suscrito, con derecho a voto; y, por lo que a la segunda convocatoria se refiere, cualquiera que sea el capital concurrente en la correspondiente Junta.

Sin perjuicio de lo dispuesto en los presentes Estatutos, la Junta General quedará válidamente constituida con carácter de Universal, sin necesidad de previa convocatoria, si encontrándose presente o representado todo el capital social, se aceptase por unanimidad su celebración, así como también el Orden del día de la misma.

Art. 10. La convocatoria de la Junta General deberá realizarse por la administración con un mes de antelación como mínimo, a la fecha prevista para la celebración de la Junta, excepto en aquellos casos en los cuales la ley señale un plazo superior, mediante envío de burofax o carta certificada con acuse de recibo, dirigida a cada uno de los socios, con expresión del nombre de la sociedad, de la persona que realiza la comunicación, la hora y fecha de celebración, y los asuntos sobre los cuales se deliberará.

Art. 11. La Junta General se celebrará, como mínimo, una vez al año, dentro de los seis primeros meses de cada ejercicio, para censurar la gestión social, aprobar, si procede, las cuentas del ejercicio anterior y resolver sobre la aplicación del resultado.

Art. 12. Actuaran como Presidente y Secretario de la Junta aquellos que resulten escogidos, a estos efectos, por los asistentes a la Junta.

Art. 13. La Sociedad será administrada por un administrador único. El sistema de administración establecido en los presentes Estatutos podrá ser modificado por acuerdo de la Junta General.

En caso que se nombrara administrador a una persona jurídica, ésta designará a una persona física como representante suyo para el ejercicio de las funciones propias del cargo.

El poder de representación del administrador se extenderá a todos los actos comprendidos en el objeto social de la compañía delimitado en los presentes estatutos.

Art. 14. Para ser administrador no será necesario ostentar la condición de socio. El administrador será nombrado por acuerdo de la Junta General, por un plazo de seis años, pudiendo ser reelegido, de forma sucesiva y sin límite temporal, y sin perjuicio que puedan ser separados de su cargo en cualquier momento, por acuerdo de los socios que represente la mayoría necesaria, de acuerdo con los presentes Estatutos.

Vencido dicho plazo, el nombramiento caducará cuando se haya celebrado la siguiente Junta General o haya transcurrido el término legal para la celebración de la Junta que deba resolver sobre la aplicación de cuentas del ejercicio anterior.

Art. 15. No podrán ser administradores aquellos que se encuentren afectados por una causa legal de incapacidad o incompatibilidad, especialmente las determinadas por el artículo 213 de la Ley de Sociedades de Capital y por la Ley 5/2006, de 10 de abril.

Art. 16. El cargo de administrador será retribuido. La remuneración consistirá en una cantidad fija que será determinada, para cada ejercicio, por acuerdo de la Junta General.

Art. 17. El ejercicio social finaliza el día 31 de diciembre de cada año.»

Neuvième résolution

L'actionnaire unique DECIDE de conférer tous pouvoirs à «VERSAT ADVOCATS, S.LU.», société de nationalité espagnole, calle Solsona, número 2, 08500 - Vic-Barcelone, Espagne, B-17850439, à l'effet d'accomplir toutes formalités de publicité, de dépôt et d'immatriculation au Registre du Commerce et des Sociétés en Espagne, et généralement de faire tout ce qui sera nécessaire ou utile pour l'exécution des décisions prises ci-dessus.

Dixième résolution

L'actionnaire unique DECIDE d'accorder tous pouvoirs généralement quelconques à tout clerc de l'étude du notaire au Grand-Duché de Luxembourg à l'effet de radier l'inscription de la société au Grand-Duché de Luxembourg sur base de la preuve de l'inscription de la société en Espagne.

DONT ACTE, passé à Luxembourg.

Lecture faite aux comparants, connus du notaire instrumentant par leurs nom, prénom usuel, état civil et domicile, ces derniers ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: E. P. ARMANDOLA, J.-J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, A.C., le 1^{er} juillet 2013. Relation: EAC/2013/8488. Reçu soixante-quinze Euros (75,- EUR).

Le Receveur (signé): SANTIONI.

Référence de publication: 2013095489/168.

(130115982) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juillet 2013.

Triton Masterluxco 4 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 26-28, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 177.725.

—
EXTRAIT

Suivant des contrats de transfert de parts sociales en date du 21 juin 2013, Bilbao HoldCo S.à r.l., une société régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant un capital social de EUR 12.500,-, avec siège social au 26 - 28 rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg et immatriculée du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 177693 a cédé:

(i) 78,125 parts sociales de catégorie 2 de la Société à Triton IV No. 2 S.à r.l., une société régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, avec siège social au 26 - 28 rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, et immatriculée auprès du Registre de commerce et de société du Luxembourg sous le numéro B 178351.

(ii) 78,125 parts sociales de catégorie 3 de la Société à Triton IV No. 3 S.à r.l., une société régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, avec siège social au 26 - 28 rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, et immatriculée auprès du Registre de commerce et de société du Luxembourg sous le numéro B 178353.

(iii) 78,125 parts sociales de catégorie 4 de la Société à Triton IV No. 4 S.à r.l., une société régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, avec siège social au 26 - 28 rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, et immatriculée auprès du Registre de commerce et de société du Luxembourg sous le numéro B 178358.

(iv) 78,125 parts sociales de catégorie 5 de la Société à Triton IV No. 5 S.à r.l., une société régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, avec siège social au 26 - 28 rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, et immatriculée auprès du Registre de commerce et de société du Luxembourg sous le numéro B 178363.

(v) 78,125 parts sociales de catégorie 6 de la Société à Triton IV No. 6 S.à r.l., une société régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, avec siège social au 26 - 28 rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, et immatriculée auprès du Registre de commerce et de société du Luxembourg sous le numéro B 178376.

(vi) 78,125 parts sociales de catégorie 7 de la Société à Triton IV No. 7 S.à r.l., une société régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, avec siège social au 26 - 28 rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, et immatriculée auprès du Registre de commerce et de société du Luxembourg sous le numéro B 178321.

(vii) 78,125 parts sociales de catégorie 8 de la Société à Triton IV No. 8 S.à r.l., une société régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, avec siège social au 26 - 28 rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, et immatriculée auprès du Registre de commerce et de société du Luxembourg sous le numéro B 178319.

(viii) 78,125 parts sociales de catégorie 9 de la Société à Triton IV No. 9 S.à r.l., une société régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, avec siège social au 26 - 28 rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, et immatriculée auprès du Registre de commerce et de société du Luxembourg sous le numéro B 178397.

(ix) 78,125 parts sociales de catégorie 10 de la Société à Triton IV No. 10 S.à r.l., une société régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, avec siège social au 26 - 28 rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, et immatriculée auprès du Registre de commerce et de société du Luxembourg sous le numéro B 178444.

(x) 78,125 parts sociales de catégorie 11 de la Société à Triton IV No. 11 S.à r.l., une société régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, avec siège social au 26 - 28 rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, et immatriculée auprès du Registre de commerce et de société du Luxembourg sous le numéro B 178360.

(xi) 78,125 parts sociales de catégorie 12 de la Société à Triton IV No. 12 S.à r.l., une société régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, avec siège social au 26 - 28 rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, et immatriculée auprès du Registre de commerce et de société du Luxembourg sous le numéro B 178362.

(xii) 78,125 parts sociales de catégorie 13 de la Société à Triton IV No. 13 S.à r.l., une société régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, avec siège social au 26 - 28 rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, et immatriculée auprès du Registre de commerce et de société du Luxembourg sous le numéro B 178368.

(xiii) 78,125 parts sociales de catégorie 14 de la Société à Triton IV No. 14 S.à r.l., une société régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, avec siège social au 26 - 28 rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, et immatriculée auprès du Registre de commerce et de société du Luxembourg sous le numéro B 178379.

(xiv) 78,125 parts sociales de catégorie 15 de la Société à Triton IV No. 15 S.à r.l., une société régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, avec siège social au 26 - 28 rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, et immatriculée auprès du Registre de commerce et de société du Luxembourg sous le numéro B 178381.

(xv) 78,125 parts sociales de catégorie 16 de la Société à Triton IV No. 16 S.à r.l., une société régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, avec siège social au 26 - 28 rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, et immatriculée auprès du Registre de commerce et de société du Luxembourg sous le numéro B 178401.

En conséquence, les parts sociales de la Société sont à présent détenues comme suit:

Bilbao HoldCo S.à r.l.	78,125 de parts sociales de catégorie 1
Triton IV No. 2 S.à r.l.	78,125 de parts sociales de catégorie 2
Triton IV No.3 S.à r.l.	78,125 de parts sociales de catégorie 3
Triton IV No.4 S.à r.l.	78,125 de parts sociales de catégorie 4
Triton IV No.5 S.à r.l.	78,125 de parts sociales de catégorie 5
Triton IV No.6 S.à r.l.	78,125 de parts sociales de catégorie 6
Triton IV No.7 S.à r.l.	78,125 de parts sociales de catégorie 7
Triton IV No.8 S.à r.l.	78,125 de parts sociales de catégorie 8
Triton IV No.9 S.à r.l.	78,125 de parts sociales de catégorie 9
Triton IV No.10 S.à r.l.	78,125 de parts sociales de catégorie 10
Triton IV No.11 S.à r.l.	78,125 de parts sociales de catégorie 11
Triton IV No.12 S.à r.l.	78,125 de parts sociales de catégorie 12
Triton IV No.13 S.à r.l.	78,125 de parts sociales de catégorie 13
Triton IV No.14 S.à r.l.	78,125 de parts sociales de catégorie 14
Triton IV No.15 S.à r.l.	78,125 de parts sociales de catégorie 15
Triton IV No.16 S.à r.l.	78,125 de parts sociales de catégorie 16

Pour mention aux fins de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Triton Masterluxco 4 S.à r.l.

Référence de publication: 2013095536/77.

(130115188) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juillet 2013.

True Religion Brand Jeans International S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 15.630.062,00.

Siège social: L-1736 Senningerberg, 1B, Heienhaff.

R.C.S. Luxembourg B 158.336.

In the year two thousand and thirteen, on the fourteen day of June.

Before Us, Maître Francis Kessler, notary residing in Esch/Alzette, Grand-Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

Guru Denim, Inc., a corporation established under the laws of the State of California, United States of America, having its registered office at 2263 E Vernon Avenue, Vernon, California 90058, United States of America, and registered with the Secretary of State of the State of California under number 2474026 (the Sole Shareholder),

here represented by Ms. Sofia Afonso-Da Chao Conde, private employee, having her professional address at 5, rue Zénon Bernard, L-4030 Esch/Alzette, Grand-Duchy of Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal on June 11, 2013.

The said proxy, signed ne varietur by the proxyholder of the person appearing and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing person, represented as stated here above, has requested the undersigned notary to state that:

I. The appearing person is the sole shareholder of the private limited liability company (société à responsabilité limitée) existing under the laws of the Grand-Duchy of Luxembourg under the name of "True Religion Brand Jeans International S.à r.l." (hereinafter, the Company), with registered office at 1B Heienhaff, L-1736 Senningerberg, Grand-Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 158336, incorporated

pursuant to a deed of the undersigned notary, dated January 4, 2011, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations dated April 23, 2011, number 807 and whose bylaws have been last amended by a deed of the undersigned notary, dated December 17, 2012, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations under number 395 dated February 18, 2013.

II. The Company's share capital is set at twelve million four hundred seventy-two thousand five hundred seventy Euros (EUR 12.472.570,00) represented by twelve million four hundred seventy-two thousand five hundred seventy (12.472.570) shares with a nominal value of one Euro (EUR 1,00) each.

III. The Sole Shareholder resolves to increase the share capital of the Company by an amount of three million one hundred fifty-seven thousand four hundred ninety-two Euros (EUR 3.157.492,00), corresponding to the equivalent amount of four million one hundred ninety-three thousand one hundred forty-nine United States Dollars (USD 4,193,149.00) as per the exchange rate of USD 1.3280 for EUR 1,00, to raise it from its current amount of twelve million four hundred seventy-two thousand five hundred seventy Euros (EUR 12.472.570,00) to fifteen million six hundred thirty thousand sixty-two Euros (EUR 15.630.062,00) by the creation and issuance of three million one hundred fifty-seven thousand four hundred ninety-two (3.157.492) shares, having a nominal value of one Euro (EUR 1,00) each, and vested with the same rights and obligations as the existing shares (the New Shares).

Subscription - Payment

The Sole Shareholder, through its proxy holder, declares to subscribe for the New Shares and to pay the aggregate subscription price in the total amount of three million one hundred fifty-seven thousand four hundred ninety-two Euros (EUR 3.157.492,00), by contribution in cash in the same amount.

The amount of three million one hundred fifty-seven thousand four hundred ninety-two Euros (EUR 3.157.492,00) has been fully paid up in cash and is now available to the Company.

IV. The Sole Shareholder resolves to amend paragraph 1 of article 5 of the Company's articles of association to give it henceforth the following content:

« **Art. 5.** The subscribed share capital is set at fifteen million six hundred thirty thousand sixty-two Euros (EUR 15.630.062,00) represented by fifteen million six hundred thirty thousand sixty-two (15.630.062) shares with a nominal value of one Euro (EUR 1,00) each."

Costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of these resolutions are estimated at three thousand two hundred Euros (EUR 3.200,00).

Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English, followed by a French version. On request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF the present deed was drawn up in Esch/Alzette, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxy holder of the appearing person, who is known to the notary by her full name, civil status and residence, she signed together with Us the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille treize, le quatorze du mois de juin.

Par-devant Nous, Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch/Alzette, Grand Duché de Luxembourg.

A COMPARU:

Guru Denim, Inc., une société établie en vertu des lois de l'Etat de Californie, Etats-Unis d'Amérique, ayant son siège social 2263 E Vernon Avenue, Vernon, Californie 90058, Etats-Unis d'Amérique, et enregistrée auprès du Secrétariat d'Etat de l'Etat de Californie sous le numéro 2474026 (l'Associé Unique),

ici représentée par Mme Sofia Afonso-Da Chao Conde, employée privée, ayant son adresse professionnelle au 5, rue Zénon Bernard, L-4030 Esch/Alzette, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé le 11 juin 2013.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée ne varietur par le mandataire du comparant et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être enregistrée avec elles.

Le comparant, représenté par son mandataire, a requis le notaire instrumentaire d'acter que:

I. Le comparant est l'associé unique de la société à responsabilité limitée établie au Grand-Duché de Luxembourg sous la dénomination «True Religion Brand Jeans International S.à r.l.» (ci-après, la Société), ayant son siège social au 1B, Heienhaff, L-1736 Senningerberg, Grand-Duché de Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 158.336, constituée par acte reçu par le notaire instrumentaire, en date du 4 janvier 2011, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, en date du 23 avril 2011, numéro 807, et dont

les statuts ont été dernièrement amendés par acte du notaire instrumentaire en date du 17 décembre 2012, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations sous le numéro 395 en date du 18 février 2013.

II. Le capital social de la Société est fixé à douze millions quatre cent soixante-douze mille cinq cent soixante-dix Euros (EUR 12.472.570,00) représenté par douze millions quatre cent soixante-douze mille cinq cent soixante-dix (12.472.570) parts sociales d'une valeur nominale d'un Euro (EUR 1,00) chacune.

III. L'Associé Unique décide d'augmenter le capital social de la Société à concurrence de trois millions cent cinquante-sept mille quatre cent quatre-vingt-douze Euros (EUR 3.157.492,00), correspondant au montant équivalent de quatre millions cent quatre-vingt-treize mille cent quarante-neuf Dollars Américains (USD 4.193.149,00) d'après le taux de change de USD 1,3280 pour EUR 1,00, pour le porter de son montant actuel de douze millions quatre cent soixante-douze mille cinq cent soixante-dix Euros (EUR 12.472.570,00) à quinze millions six cent trente mille soixante-deux Euros (EUR 15.630.062,00) par la création et l'émission de trois millions cent cinquante-sept mille quatre cent quatre-vingt-douze (3.157.492) parts sociales, d'une valeur nominale d'un Euro (EUR 1,00) chacune, ayant les mêmes droits et obligations que les parts sociales existantes (les Nouvelles Parts).

Souscription - Libération

L'Associé Unique, par son mandataire, déclare souscrire aux Nouvelles Parts et payer le prix de souscription d'un montant total de trois millions cent cinquante-sept mille quatre cent quatre-vingt-douze Euros (EUR 3.157.492,00), par un apport en numéraire d'un même montant.

Le montant de trois millions cent cinquante-sept mille quatre cent quatre-vingt-douze Euros (EUR 3.157.492,00) a été intégralement libéré en numéraire et est maintenant à la disposition de la Société.

IV. L'Associé Unique décide de modifier le paragraphe 1 de l'article 5 des statuts de la Société pour lui donner désormais la teneur suivante:

« **Art. 5.** Le capital social s'élève à quinze millions six cent trente mille soixante-deux Euros (EUR 15.630.062,00) représenté par quinze millions six cent trente mille soixante-deux (15.630.062) parts sociales d'une valeur nominale d'un Euro (EUR 1,00) chacune. »

Frais

Le comparant a évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de ces résolutions à environ trois mille deux cents Euros (EUR 3.200,00).

Déclaration

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que le comparant l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Esch/Alzette, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire du comparant, connu du notaire par son nom et prénom, état et demeure, celle-ci a signé le présent acte avec Nous.

Signé: Conde, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 21 juin 2013. Relation: EAC/2013/8051. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur ff. (signé): M. Halsdorf.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2013095505/117.

(130115317) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juillet 2013.

Scouting in Luxembourg, Association sans but lucratif.

Siège social: L-2630 Luxembourg, 61A, rue de Trèves.

R.C.S. Luxembourg F 9.616.

— STATUTS

Entre les soussignés

- FÉDÉRATION NATIONALE DES ÉCLAIREURS ET ÉCLAIREUSES DU LUXEMBOURG (FNEL), 61A rue de Trèves L-2630 Luxembourg, association de fait luxembourgeoise,

- LËTZEBUERGER GUIDEN A SCOUTEN (LGS), 5 rue Munchen-Tesch L-2173 Luxembourg, association de fait luxembourgeoise,

- la Commissaire générale de la FNEL, Nathalie de la Fontaine, 2 op der Hatzgriecht L-7521 Mersch, de nationalité luxembourgeoise, employée privée,

- et la Commissaire générale des LGS, Carmen Schares, 34 rue Gabriel Lippmann L-1943 Luxembourg, de nationalité luxembourgeoise, professeur

est constituée une association sans but lucratif régie par la loi modifiée du 21 avril 1928 et par les présents statuts.

Préambule

- Le 7 octobre 1945, la Fédération Nationale des Éclaireurs et Éclaireuses du Luxembourg (FNEL) et les Lëtzebuenger Scouten (LS) ont signé une convention portant création de la «Luxembourg Boy Scout Association» (LBSA), ayant pour but la coopération des deux fédérations scoutées au niveau national ainsi que la représentation du scoutisme luxembourgeois auprès de l'Organisation Mondiale du Mouvement Scout (OMMS). La LBSA fut reconnue d'utilité publique par arrêté ministériel du 20 octobre 1978.

- Le 12 octobre 1958, l'Association des Girl-Guides Luxembourgeoise (AGGL) et les Letzeburger Guiden (LG) ont signé une convention portant création du «Bureau de Liaison des Associations Guides du Luxembourg» (Bureau de Liaison), ayant pour but la coopération des deux fédérations guides au niveau national ainsi que la représentation du guidisme luxembourgeois auprès de l'Association Mondiale des Guides et Éclaireuses (AMGE).

- Le 15 mai 1994, les LG ont fusionné avec les LS, donnant naissance aux «Lëtzebuenger Guiden a Scouten» (LGS). Les LGS devinrent membres de toutes les organisations dont furent membres les LG et les LS, y compris la LBSA et le Bureau de Liaison.

- Le 3 juillet 2002, l'AGGL, la FNEL et les LGS ont constitué le «Groupement des associations et fédérations scoutées-guides du Luxembourg a.s.b.l.» (Groupement), ayant pour but la coopération des trois fédérations au niveau national.

- Le 15 septembre 2011, l'AGGL et la FNEL ont fusionné, donnant lieu à la dissolution du Groupement ainsi que du Bureau de Liaison.

- Suite à la dissolution du Bureau de Liaison, la représentation du guidisme luxembourgeois auprès de l'AMGE sera assurée par les LGS.

- Afin de simplifier leur coopération, aussi bien au niveau national qu'international, la FNEL et les LGS ont décidé la mise en commun du Groupement et de la LBSA au sein d'une nouvelle association. Cette nouvelle association reprendra toutes les attributions, nationales et internationales, du Groupement et de la LBSA à la suite de leur dissolution.

Titre I^{er} . Dénomination, Objet, Siège, Durée

Art. 1^{er}. L'association prend la dénomination de SCOUTING IN LUXEMBOURG, association sans but lucratif.

Art. 2. Le siège est établi à Luxembourg-Ville. Il peut être transféré dans toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg par décision unanime de l'assemblée générale.

Art. 3. L'association a pour objet

- de promouvoir le scoutisme au Grand-Duché de Luxembourg,
- de favoriser la coopération entre les deux fédérations membres et de coordonner leurs activités conjointes,
- de représenter les deux fédérations membres auprès des organismes étatiques ou autres, notamment ceux impliqués dans la défense et la promotion du bénévolat; pour autant qu'elles ne le sont, ou ne peuvent l'être, individuellement,
- de représenter le scoutisme luxembourgeois auprès de l'Organisation Mondiale du Mouvement Scout (OMMS),
- d'assurer le lien avec l'Association Nationale des Parlementaires du Scoutisme.

Art. 4. L'association est constituée pour une durée illimitée.

Titre II. Membres

Art. 5. L'association se compose.

- de la FÉDÉRATION NATIONALE DES ÉCLAIREURS ET ÉCLAIREUSES DU LUXEMBOURG (FNEL) et des LËTZE-BUERGER GUIDEN A SCOUTEN (LGS), appelés fédérations membres,
- du Commissaire général de la FNEL et du Commissaire général des LGS, appelés commissaires généraux membres.

Art. 6. Le nombre des membres ne peut être inférieur à trois. Le nombre des fédérations membres ne peut être inférieur à deux.

Art. 7. La cotisation annuelle maximale est fixée à 500 EUR par fédération membre.

Art. 8. La qualité de membre se perd

- par démission à adresser au Conseil d'administration,
- par exclusion prononcée pour motifs graves par l'Assemblée générale, l'intéressé entendu en sa défense.

Titre III. Assemblée générale

Art. 9. Il sera tenu chaque année au siège social, au jour et à l'heure fixés par le conseil d'administration, une assemblée générale des membres.

Art. 10. Les fédérations membres se font représenter à l'Assemblée générale par six mandataires. Les mandataires devront agir en nom et pour compte de leur fédération, chaque fédération membre ayant une voix.

Les commissaires généraux membres ou leurs mandataires disposent chacun d'une voix.

Art. 11. Les convocations avec l'ordre du jour sont adressées aux membres et aux mandataires, soit par pli confié à la poste, soit par avis remis ou donné à la personne ou à domicile, soit par courrier électronique, huit jours au moins à l'avance.

Art. 12. L'assemblée générale ordinaire est régulièrement constituée si chaque fédération membre est représentée. Les décisions sont prises à l'unanimité.

Art. 13. L'assemblée générale est seule compétente pour délibérer sur les objets suivants:

- a) les modifications statutaires,
- b) la nomination, la révocation et la décharge des administrateurs,
- c) l'approbation des comptes et l'établissement du budget,
- d) la nomination des réviseurs de caisse,
- e) l'exclusion d'un membre,
- f) la dissolution de l'association.

Art. 14. Les décisions de l'assemblée générale sur:

- a) les modifications statutaires,
- b) la dissolution volontaire de l'association,

ne pourront être prises qu'en conformité avec les articles 8, 12 et 20 de la loi du 21 avril 1928.

Art. 15. L'assemblée générale est présidée par le président du conseil d'administration ou à défaut par le plus âgé des membres du conseil d'administration, provenant de la même fédération membre.

Art. 16. Les résolutions des assemblées générales sont consignées dans un registre spécial conservé au siège de l'association où les intéressés pourront en prendre connaissance sans déplacement du registre.

Titre IV. Administration

Art. 17. L'association est administrée par un conseil d'administration composé d'au moins dix administrateurs et d'au maximum quatorze administrateurs, avec parité d'administrateurs provenant de chacune des fédérations membres.

Les administrateurs sont nommés par l'Assemblée générale pour une durée de trois ans, reconductibles et révocables.

Art. 18. Le conseil d'administration élit parmi les administrateurs un président, un secrétaire, un trésorier et un commissaire international à parité pour les fédérations membres.

L'attribution du poste de président, de secrétaire, de trésorier et du commissaire international doit alterner entre les fédérations membres au moins tous les trois ans.

En cas d'empêchement du président, ses attributions passent au plus âgé des autres administrateurs présents, provenant de la même fédération membre.

Art. 19. Le conseil d'administration se réunit au moins deux fois par an sur convocation du président ou à la demande de deux administrateurs au moins; il ne peut statuer que si au moins trois administrateurs de chacune des fédérations membres sont présents.

Le conseil d'administration peut, ponctuellement, inviter des intervenants externes lors de ses réunions.

Art. 20. Toute décision du conseil d'administration est prise à l'unanimité des administrateurs présents.

Art. 21. Le conseil d'administration a les pouvoirs les plus étendus pour la gestion des affaires de l'association; ses pouvoirs comprennent tous actes d'administration.

Il représente l'association en justice et extrajudiciairement.

Tout ce qui n'est pas réservé expressément à l'assemblée générale par les statuts ou par la loi est de la compétence du conseil d'administration.

Art. 22. Les actes de l'association sont signés conjointement par le président et un administrateur provenant de l'autre fédération membre, sans qu'il soit besoin de justifier vis-à-vis de tiers d'aucune délibération, autorisation ou pouvoir spécial.

Art. 23. Tous les actes de gestion courante et journalière sont valablement accomplis par un administrateur ou même par un tiers que le conseil d'administration peut, sous sa responsabilité, déléguer à cette fin.

Art. 24. Le conseil d'administration ne peut représenter les fédérations membres que dans des domaines choisis d'un accord unanime des fédérations membres.

Titre V. Commissions de travail

Art. 25. Afin de promouvoir les échanges et la coopération entre les fédérations membres, le conseil d'administration peut créer plusieurs commissions de travail thématique notamment en ce qui concerne les domaines du programme pour jeunes et de la formation des cheftaines et chefs.

Art. 26. Les commissions seront composées de délégués, qui ne doivent pas obligatoirement faire partie du conseil d'administration, désignés par les fédérations membres. Le nombre de délégués et la durée de leur mandat sont fixés pour chaque commission par le conseil d'administration, la répartition devant se faire de manière paritaire entre les fédérations membres.

Chaque commission est dirigée par un membre du conseil d'administration.

Art. 27. Les attributions et les tâches de chaque commission sont définies par le conseil d'administration, qui reçoit régulièrement le rapport des travaux accomplis.

Les commissions peuvent être créées pour une durée soit déterminée, soit illimitée. Elles peuvent être dissoutes sur décision du conseil d'administration.

Titre VI. Commission internationale

Art. 28. La représentation du scoutisme luxembourgeois auprès de l'OMMS est assurée par l'intermédiaire d'une commission internationale.

Le conseil d'administration peut conférer des attributions et tâches supplémentaires à la commission internationale, notamment l'organisation de la participation luxembourgeoise à des conférences et événements internationaux.

Art. 29. La commission internationale est composée de délégués, qui ne doivent pas obligatoirement faire partie du conseil d'administration, désignés par les fédérations membres. Le nombre de délégués et la durée de leur mandat sont fixés par le conseil d'administration, la répartition devant se faire de manière paritaire entre les fédérations membres.

La commission internationale est dirigée par le commissaire international de l'association, désigné au sein des administrateurs.

Art. 30. La commission internationale se charge de transmettre aux fédérations membres les informations et les documents émanant des différents organes de l'OMMS.

Titre VII. Comptes annuels

Art. 31. L'année sociale commence le 1^{er} janvier et finit le 31 décembre de chaque année.

Art. 32. Le conseil d'administration dresse le compte des dépenses et des recettes de l'exercice écoulé et le budget de l'exercice subséquent. Il les soumet à l'approbation de l'assemblée générale.

Art. 33. Les comptes annuels sont soumis au contrôle des vérificateurs de caisse, avant d'être soumis à l'assemblée générale. Les vérificateurs de caisse, au nombre de deux, provenant paritairement des fédérations membres, sont nommés par l'assemblée générale.

Titre VIII. Dissolution, Liquidation

Art. 34. En cas de dissolution de l'association pour quelque cause que ce soit, après acquittement des dettes, apurement des charges et exécution des clauses et reprises éventuellement stipulées par les donateurs, il sera donné à l'avoir social une affectation qui devra toujours être en rapport avec l'objet de l'association.

Art. 35. Cette affectation sera déterminée par le conseil d'administration de l'association dissoute, ou, à son défaut, par l'assemblée générale des membres restants.

Titre IX. Dispositions générales, Élection de domicile

Art. 36. Pour tous les points non prévus par les présents statuts, il est fait référence aux dispositions de la loi du 21 avril 1928 sur les associations et fondations sans but lucratif.

Art. 37. Les présents statuts, ainsi que leurs éventuelles modifications ultérieures, seront soumis pour approbation aux organes compétents de l'Organisation Mondiale du Mouvement Scout.

Art. 38. Pour l'exécution des présentes, les membres font élection de domicile au siège social.

Luxembourg, le 3 juillet 2013.

Pour la FNEL

George KRONBACH / Tom Girondin / Marc ... / Michèle Detail / Pit Dolizy / Beaun Nancy / Nathalie de la Fontaine

- / - / - / - / - / - / Commissaire de la Fontaine

Pour les LGS

Claude Frantzen / Christian WEIS / Eric EIFES / Michèle MEYER / Roy GROTZ / Carmen Schares

- / - / - / - / - / Commissaire générale des LGS

Référence de publication: 2013095638/167.

(130114330) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juillet 2013.

Sports & More, Association sans but lucratif.

Siège social: L-6630 Wasserbillig, 19, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg F 9.619.

— STATUTS

Les membres fondateurs:

DOS SANTOS SOARES Wilson, 150, rue de Fischbach à L-7447 Lintgen, nationalité luxembourgeoise;

Profession: Ouvrier polyvalent au Centre National et Culturel et Sportif d'Coque.

PERSURIC Mirko, 6, rue de l'Attert à L-7760 Bissen, nationalité luxembourgeoise;

Profession: Marketing & Commercial Manager SundayTravel S.A.

SILVA COSTA Michel 12, rue Michel Müller à L-6553 Berdorf, nationalité luxembourgeoise;

Profession: Educateur au Nordstad-Lycée à Diekirch

Créent par la présente une association sans but lucratif, régie par les dispositions de la loi du 21 avril 1928 telle qu'elle a été modifiée par les lois des 22 février 1984 et 4 mars 1994 et régie par les présents statuts.

Art. 1^{er} . L'association porte la dénomination SPORTS & MORE, association sans but lucratif. Elle a son siège à Wasserbillig,

Art. 2. L'association a pour objets:

- l'organisation d'événements sportifs et socio-culturels;
- la promotion du sport auprès de tout type de population;
- de sensibiliser la population aux bienfaits du sport;
- de soutenir et encadrer les sportifs par des professionnels;
- de mettre à disposition des équipements et des infrastructures aux participants;
- de favoriser l'intégration et la lutte contre les discriminations dans la société par le biais du sport;

Art. 3. L'association est neutre au point de vue politique, idéologique et confessionnel.

Art. 4. L'association peut s'affilier à tous les groupements analogues nationaux ou internationaux, susceptibles de lui prêter un concours utile pour atteindre les buts qu'elle poursuit.

Art. 5. L'association se compose de membres actifs et honoraires. Les membres actifs sont admis à la suite d'une demande écrite ou verbale. Sont membres actifs, tous ceux qui se soumettent aux présents statuts, qui ont été admis par le Conseil d'Administration de l'association et qui ont versé leur cotisation. Cette cotisation est fixée par l'assemblée générale; elle ne peut dépasser 50EUR par an. Les personnes mineures voulant cependant adhérer à l'association «SPORTS & MORE a.s.b.l» doivent faire signer la fiche d'adhésion par un parent ou tuteur légal.

Sont membres honoraires, suite à une décision du Conseil d'Administration, les personnes sympathisantes qui ont soutenu l'association d'une façon particulière.

Seuls les membres actifs sont convoqués à l'assemblée générale et ont le droit de vote.

Tout membre de l'association est libre de se retirer à tout moment de l'association, en adressant sa démission par écrit aux administrateurs. Est réputé démissionnaire après le délai de trois mois du jour de l'échéance tout membre qui refuse de payer la cotisation lui incombant.

Art. 6. Le nombre des membres actifs ne pourra être inférieur à trois.

Art. 7. Les membres peuvent être exclus de l'association si, d'une manière quelconque, ils portent gravement atteinte aux intérêts de l'association. A partir de la proposition d'exclusion formulée par le conseil d'administration jusqu'à la décision définitive de l'assemblée générale statuant à la majorité des deux tiers des voix, le membre dont l'exclusion est envisagée est suspendu de plein droit de ses fonctions sociales.

Art. 8. Les associés, démissionnaires ou exclus, ne peuvent porter atteinte à l'existence de l'association et n'ont aucun droit à faire valoir ni sur son patrimoine ni sur les cotisations payées.

Art. 9. L'assemblée générale, qui se compose de tous les membres actifs, est convoquée par le conseil d'administration régulièrement une fois par an au cours du premier trimestre de l'année civile, et, extraordinairement, chaque fois que les intérêts de l'association l'exigent ou qu'un cinquième des membres le demandent par écrit au conseil d'administration.

Art. 10. La convocation se fait au moins huit jours avant la date fixée pour l'assemblée générale, moyennant simple lettre missive devant mentionner l'ordre du jour proposé.

L'assemblée générale est valablement constituée quelque soit le nombre des membres présents. L'assemblée ne peut statuer que sur les questions figurant à l'ordre du jour. Sauf les cas prévus par la loi, les décisions sont prises à la majorité absolue des voix des membres actifs présents ou représentés. Tous les membres actifs ont un droit de vote égal dans l'assemblée générale. Il est loisible aux membres de se faire représenter à l'assemblée générale par un autre membre. Le mandat doit être écrit.

Art. 11. Toute proposition écrite signée d'un vingtième au moins des membres actifs figurant sur la dernière liste annuelle doit être portée à l'ordre du jour. Aucune décision ne peut être prise sur un objet n'y figurant pas.

Art. 12. L'assemblée générale ordinaire doit obligatoirement délibérer sur les objets suivants:

- A) la modification des statuts;
- B) la nomination et révocation des administrateurs et des réviseurs de caisse;
- C) l'exclusion d'un membre en contradiction avec l'art 5;
- D) l'approbation des comptes et bilans;
- E) la dissolution de l'association.

Art. 13. L'assemblée générale ne peut valablement délibérer sur les modifications aux statuts que si l'objet de celle-ci est spécialement indiqué dans la convocation et si l'assemblée réunit les deux tiers des membres. Aucune modification ne peut être adoptée qu'à la majorité des deux tiers des voix. Si les deux tiers des membres ne sont pas présents, ou représentés à la première réunion, une seconde réunion peut être convoquée qui pourra délibérer quel que soit le nombre des personnes présentes; dans ce cas la décision sera soumise à l'homologation du tribunal civil.

Toutefois, si la modification porte sur l'un des objets en vue desquels l'association s'est constituée, ces règles sont modifiées comme suit:

- a) la seconde assemblée ne sera valablement constituée que si la moitié au moins de ses membres sont présents,
- b) la décision n'est admise dans l'une ou dans l'autre assemblée que si elle est votée à la majorité des trois quarts des voix des membres présents,
- c) si, dans la seconde assemblée, les deux tiers des membres ne sont pas présents, la décision devra être homologuée par le tribunal civil.

Art. 14. Les délibérations de l'assemblée générale sont consignées dans un registre ad hoc ouvert pour consultation à tous les membres actifs.

Art. 15. L'association est gérée par un conseil d'administration élu pour une durée de deux années par l'assemblée générale. Le conseil d'administration se compose d'un président, d'un vice-président/secrétaire et d'un trésorier. Les pouvoirs des administrateurs sont les suivants: le président représente l'association, le vice-président remplace le président lorsque celui-ci est absent, le secrétaire envoie les convocations aux membres de l'association et écrit les comptes rendus des réunions, le trésorier gère les finances de l'association. La répartition des charges des administrateurs devra être effectuée endéans le mois suivant la date de l'assemblée générale.

Art. 16. Le conseil d'administration se réunit au moins cinq fois par an sur convocation du secrétaire en accord avec le président ou à la demande de la moitié de ses membres. Ils proposent l'ordre du jour des réunions. Tout membre du conseil d'administration peut faire des propositions concernant l'ordre du jour.

Art. 17. La présence de la moitié des membres du conseil d'administration est nécessaire pour la validité des délibérations. Toute décision doit être prise à la majorité absolue des membres. Un administrateur peut se faire représenter par un autre membre du conseil d'administration; le mandat doit être écrit. En cas d'égalité des voix, celle du président est prépondérante.

Art. 18. Le conseil d'administration gère les affaires et les avoirs de l'association. Il exécute les directives à lui dévolues par l'assemblée générale conformément à l'objet de l'association.

Art. 19. Il représente l'association dans les relations avec les tiers. Pour que l'association soit valablement engagée à l'égard de ceux-ci, les signatures conjointes du président (ou en cas d'empêchement du vice-président) et du secrétaire (ou en cas d'empêchement le trésorier) sont nécessaires. Le conseil d'administration peut déléguer la gestion journalière de l'association à un tiers.

Art. 20. Le conseil d'administration soumet annuellement à l'approbation de l'assemblée générale le rapport d'activité, les comptes de l'exercice écoulé et le budget du prochain exercice. L'exercice budgétaire commence le 1^{er} janvier de chaque année. Les comptes sont arrêtés le 31 décembre et soumis à l'assemblée générale avec le rapport du trésorier.

Art. 21. En cas de liquidation de l'association, les biens sont affectés à une association d'aide humanitaire au Luxembourg.

Art. 22. La liste des membres est complétée chaque année par l'indication des modifications qui se sont produites et ce au 31 décembre.

Art. 23. Les ressources de l'association comprennent notamment les cotisations des membres, les subsides et subventions, les dons ou legs en sa faveur. Cette énumération n'est pas limitative.

Art. 24. Pour tout ce qui n'est pas réglementé par les présents statuts, il est renvoyé à la loi du 21 avril 1928 sur les associations sans but lucratif telle qu'elle a été modifiée par les lois des 22 février 1984 et 4 mars 1994.

Fait à Wasserbillig, le 03 juillet 2013. PERSURIC Mirko / DOS SANTOS SOARES Wilson / SILVA COSTA Michel.

Référence de publication: 2013095639/110.

(130114751) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juillet 2013.

Arsenal S.A., société de gestion de patrimoine familial, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 139.165.

L'an deux mille treize, le dix-huit juin.

Par devant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné.

Se réunit une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme "Arsenal S.A., société de gestion de patrimoine familial", dont le siège est établi à L-1653 Luxembourg, 2, Avenue Charles de Gaulle, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B139165, constituée par acte du 2 avril 2008, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n°1579 du 26 juin 2008 (la "Société"), dont les statuts ont été modifiés en dernier lieu en date du par acte en date du 13 janvier 2012, publié au Mémorial C numéro 629 du 9 mars 2012.

L'assemblée est présidée par Madame Nathalie REHM, employée privée à Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire Monsieur Patrick VAN HEES, employé privé à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Xavier OTJACQUES, employé privé à Luxembourg.

Le président prie le notaire d'acter ce qui suit:

I.- Les actionnaires présents ou représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence. Cette liste et les procurations, une fois signées par les comparants et le notaire instrumentant, resteront ci-annexées pour être enregistrées avec l'acte.

II.- Clôturée, cette liste de présence fait apparaître que les 3.102 (trois mille cent deux) actions d'une valeur nominale de EUR 10,-(dix euros) chacune représentant l'intégralité du capital social sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, dont les actionnaires ont été préalablement informés.

III.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

1. Dispense de justifier la convocation.
2. Dissolution de la Société et mise en liquidation de celle-ci.
3. Nomination d'un liquidateur.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'actionnaire unique, exerçant les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale, décide ce qui suit:

Première résolution

L'intégralité du capital social étant représentée à la présente assemblée, l'actionnaire unique décide de renoncer à la justification des formalités de convocation, se considérant dûment convoqué et déclarant par ailleurs avoir eu parfaite connaissance de l'ordre du jour qui lui a été communiqué au préalable.

Deuxième résolution

L'actionnaire unique décide de dissoudre la Société et de la mettre en liquidation à compter de ce jour.

Troisième résolution

L' actionnaire unique décide de nommer en qualité de liquidateur la société anonyme de droit panaméen "ODESSA SECURITIES S.A." avec siège social à Salduba Building, 53rd Street East, Panama, République de Panama, constituée par acte du 19 avril 1999, immatriculée depuis le 23 avril 1999 au registre public de Panama, microjacket 360295, film 65167, frame 89.

Le liquidateur a les pouvoirs les plus étendus prévus par les articles 144 à 148 bis de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle qu'elle a été modifiée.

Il peut accomplir tous les actes prévus à l'article 145 sans devoir recourir à l'autorisation des actionnaires dans les cas où elle est requise.

Il peut dispenser le conservateur des hypothèques de prendre inscription d'office; renoncer à tous droits réels, privilégiés, hypothèques, actions résolutoires; donner mainlevée, avec ou sans paiement de toutes inscriptions privilégiées ou hypothécaires, transcriptions, saisies, oppositions ou autres empêchements.

Le liquidateur est dispensé de l'inventaire et peut se référer aux comptes de la Société.

Il peut, sous sa responsabilité, pour des opérations spéciales ou déterminées, déléguer à un ou plusieurs mandataires telle partie de ses pouvoirs qu'il détermine et pour la durée qu'il fixera.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société et mis à sa charge en raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de neuf cinquante euros EUR 950,-).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, passé à Luxembourg, les jours, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, connus du notaire par noms, prénoms, états et demeures, ils ont tous signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: Nathalie REHM, Patrick VAN HEES, Xavier OTJACQUES, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 20 juin 2013. Relation GRE/2013/2505. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Junglinster, le 10 juillet 2013.

Référence de publication: 2013095681/67.

(130116062) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juillet 2013.

Morgan Stanley Ananke Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2220 Luxembourg, 534, rue de Neudorf.

R.C.S. Luxembourg B 135.871.

Remplacement du dépôt L130110909 du 04/07/2013

Le Bilan au 31 décembre 2012 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société MORGAN STANLEY ANANKE LUXEMBOURG S.à r.l.

AON Insurance Managers (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2013092597/12.

(130113325) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juillet 2013.

Fondation des Amis des Musées d'Art et d'Histoire, Luxembourg, Fondation, (anc. Fondation des Amis des Musées d'Art et d'Histoire).

Siège social: L-2345 Luxembourg, place du Marché-aux-Poissons.

R.C.S. Luxembourg G 20.

Etats financiers au 31 décembre 2012

(exprimés en euros)

Bilan

Exercice clôturé au 31 décembre 2012

(exprimé en euros)

ACTIF	2012
Actif circulant	
Avoirs en banques et en caisse	47 333,68
	<u>47 333,68</u>
	47 333,68
PASSIF	2012
Fonds associatifs et Réserves	
Fonds propres	32 032,40
Résultat de l'exercice	15 301,28
	<u>47 333,68</u>
	47 333,68

*Compte de résultat pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2012
(exprimé en euros)*

	2012
Recettes	
Cotisation	300,00
Intérêts bancaires	72,88
Dons reçus	<u>14 955,00</u>
	15 327,88
Dépenses	
Frais bancaires	<u>(26,60)</u>
	(26,60)
Bénéfice de l'exercice	15 301,28

Affectation des résultats

	2012
Fonds propres	32 032,40
Résultat de l'exercice	<u>15 301,28</u>
Fonds et réserves disponibles	47 333,68
Don 2011 MNHA	7 255,83
Don 2012 Amis des Musées asbl	<u>39 077,85</u>
Affectation au Fonds dédiés	46 333,68
Fonds associatifs et réserves (après affectation au Fonds dédiés)	
	2012
Fonds propres	1 000,00
Fonds dédiés	<u>46 333,68</u>
	47 333,68

Annexe

Note 1. Généralités. La Fondation des amis des musées d'art et d'histoire a été constituée le 24 mai 1993 sous forme d'Établissement d'utilité publique de droit luxembourgeois sous la dénomination de «FONDATION DES AMIS DU MUSÉE NATIONAL D'HISTOIRE ET D'ART».

En date du 13 janvier 2004 la dénomination de la Fondation est changée en celle de «FONDATION DES AMIS DES MUSEES D'ART ET D'HISTOIRE, LUXEMBOURG».

Le siège est établi à: Place du Marché-aux-Poissons, L-2345 Luxembourg

L'exercice social commence le 1^{er} janvier et finit le 31 décembre.

La Fondation a pour objet de promouvoir le rayonnement du Musée d'Histoire et d'Art à Luxembourg, d'en soutenir l'activité par tous les moyens et de contribuer à en enrichir les collections par des dons en nature ou en espèces.

La Fondation a été constituée pour une durée illimitée.

Note 2. Principes, Règles et Méthodes comptables. Les états financiers sont établis conformément aux dispositions légales et réglementaires luxembourgeoises et aux principes comptables généralement reconnus pour les organismes sans but lucratif au Grand-Duché de Luxembourg.

La Fondation tient sa comptabilité en euros et les états financiers sont établis dans la même devise.

La Fondation n'est pas obligée de tenir ses livres selon les principes d'une comptabilité commerciale (comptabilité d'engagement en partie double) et d'appliquer le Plan comptable normalisé.

La Fondation applique les principes d'une comptabilité de caisse. Les recettes sont comptabilisées au moment de l'encaissement des produits et les dépenses au moment du paiement des charges.

*Budget
Exercice 2013
(exprimé en euros)*

	2013
Recettes prévisionnelles	
Dons	<u>14 640,00</u>
	14 640,00

Dépenses prévisionnelles	
Don au profit du Mudam	(8 571,37)
Frais bancaires	(50,00)
	<u>(8 621,37)</u>
Résultat de l'exercice	6 018,37

Rapport des réviseurs de caisse

Nous avons vérifié les états financiers de la FONDATION DES AMIS DES MUSEES D'ART ET D'HISTOIRE, LUXEMBOURG, établissement d'utilité publique pour l'exercice se terminant le 31 décembre 2012.

Les états financiers, se composant d'un bilan, d'un compte de profits et pertes et d'une annexe et sont la responsabilité du comité de la FONDATION DES AMIS DES MUSEES D'ART ET D'HISTOIRE, LUXEMBOURG. Il est de la responsabilité des Réviseurs de Caisse d'émettre une opinion sur ces états financiers.

L'examen des états financiers a comporté la vérification par sondage des documents comptables et les autres procédés de contrôle que nous avons jugés nécessaires en la circonstance. A notre avis ces procédures représentent une base suffisante pour nous permettre d'émettre une opinion sur ces états financiers.

A notre avis, les états financiers clôturant avec un bénéfice d'EUR 15 301,28 et un total de bilan d'EUR 47 333,68 reflètent correctement la situation financière la FONDATION DES AMIS DES MUSEES D'ART ET D'HISTOIRE, LUXEMBOURG, au 31 décembre 2012, ainsi que le résultat des opérations pour l'exercice se terminant à cette date.

Nous proposons à l'Assemblée d'approuver ces états financiers et de donner décharge au trésorier.

Luxembourg, le 6 juin 2013.

Romain HILGER / Jean GROSGES

Réviseur de Caisse / Réviseur de Caisse

Référence de publication: 2013095940/96.

(130116295) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juillet 2013.

Association des Commerçants de Belvalplaza A.s.b.l., Association sans but lucratif.

Siège social: L-4361 Esch-sur-Alzette, 7, avenue du Rock'n Roll.

R.C.S. Luxembourg F 8.703.

—
EXTRAIT

Il résulte d'une assemblée générale extraordinaire qui s'est tenue à Esch-sur-Alzette, en date du 03 juin 2013, enregistrée à Esch/Alzette A.C., le 28 juin 2013; Relation: EAC/2013/8343, que l'AGE a pris les décisions suivantes:

L'Assemblée décide d'apporter des corrections relatives à l'introduction des Statuts de l'Association comme suit:

«Belval Plaza I Mall S.à r.l.», société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social à L-4361 Esch-sur-Alzette, Avenue du Rock'n'Roll, 7, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 120932, dûment représentées par: Mr. Ronald Schaaphok.

et

«Belval Plaza II Mall S.à r.l.», société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social à L-4361 Esch-sur-Alzette, Avenue du Rock'n'Roll, 7, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 120934, dûment représentées par: Mr. Ronald Schaaphok.

L'Assemblée décide de réduire le nombre des membres actifs du conseil d'administration et de modifier en conséquence l'article 6 des Statuts comme suit:

« **Art. 6.** Le conseil d'administration de l'Association sera composé de

- quatre (4) membres actifs, au minimum, divisés en une catégorie A qui en comptera au moins (1) et en une catégorie B qui en comptera deux (2) conformément à l'article 7;

- et, un (1) membre dirigeant conformément à l'article 8.

Si aucun membre actif ne remplit les conditions d'un membre actif de catégorie A tel que prévoit l'article 7 des présents statuts, un membre de catégorie B peut le remplacer.

L'Assemblée générale peut par ailleurs élire lors de son assemblée générale ordinaire des membres suppléants pour ce qui est des membres actifs. Ces membres suppléants remplacent les membres actifs si ce membre ou ces membres ne peuvent pas achever leur mandat. Toutefois, le mandat du membre-suppléant se terminera à la prochaine assemblée générale ordinaire»

L'Assemblée propose la modification de l'article 7 des Statuts pour avoir le contenu suivant:

« **Art. 7.** Est considéré d'office membre actif de l'Association, toute personne morale ayant signé un contrat de bail dans l'un des Centres Commerciaux, excepté s'il en est décidé autrement au sein du contrat de bail.

Peut devenir membre actif de l'Association, toute personne morale exploitant un commerce dans l'un des Centres Commerciaux et ayant payé sa cotisation annuelle. Dans ce cas, la demande d'adhésion doit être soumise au Conseil d'Administration de l'Association par écrit et acceptée par ce dernier également par écrit.»

L'Assemblée décide de compléter l'article 16 des Statuts comme suit:

« **Art. 16.** (...) Une faillite déclarée par un jugement (ou autre décision officielle) exclura d'office le membre actif de l'Association, car n'exploitant plus un commerce dans l'un des Centre commerciaux, celui-ci ne respecte plus les règles d'admission prévue à l'article 7.»

Suite à la première résolution, l'Assemblée décide de modifier l'article 321 des Statuts comme suit:

« **Art. 32.** L'Association sera administrée par un Conseil d'administration composé de quatre (4) membres, lesquels sont désignés par l'Assemblée générale par période de trois (3) années, et en tout temps révocables par elle, répartis comme suit:

- (i) au moins un (1) administrateur désigné parmi les membres actifs de catégorie A;
- (ii) deux (2) administrateurs désignés parmi les membres actifs de catégorie B;
- (iii) un (1) administrateur désigné parmi les candidats proposés par le membre dirigeant à l'Assemblée générale.

Sont éligibles tous les membres ayant posé leur candidature par écrit au Président du Conseil d'administration au moins dix (10) jours avant l'Assemblée générale.

Les mêmes conditions s'appliquent aux membres-suppléants.»

Pour extrait

Karine REUTER

Le notaire rédacteur

Référence de publication: 2013095682/53.

(130116080) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juillet 2013.

Flash Immo Project Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6463 Echternach, 5, rue Maximilien.

R.C.S. Luxembourg B 178.533.

— STATUTS

L'an deux mille treize, le vingt-sept juin.

Pardevant Maître Roger ARRENSDORFF, notaire de résidence à Luxembourg.

Ont comparu:

- Monsieur Samir LEKOVIC, gérant, né à Tutin (Serbie) le 6 octobre 1983, demeurant à L-6463 Echternach, 5, rue Maximilien.
- Monsieur Asmir LEKOVIC, gérant, né à Tutin (Serbie) le 6 septembre 1985, demeurant à L-6463 Echternach, 5, rue Maximilien.

Les comparants ont requis le notaire de documenter ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'ils déclarent constituer entre eux.

Art. 1^{er}. La société prend la dénomination de "FLASH IMMO PROJECT Sàrl".

Art. 2. Le siège de la société est établi dans la commune d'Echternach.

Art. 3. La société a pour objet la promotion immobilière, l'acquisition, la cession, l'échange et la location de biens immobiliers.

La société peut également procéder à toutes opérations industrielles, commerciales ou financières, mobilières ou immobilières se rattachant directement ou indirectement à son objet social ou qui sont de nature à en faciliter l'extension ou le développement.

Art. 4. La durée de la société est indéterminée.

Art. 5. Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (12.500,-€), représenté par cent (100) parts sociales de cent vingt-cinq euros (125,- €) chacune.

Art. 6. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

Elles ne peuvent être cédées entre vifs ou pour cause de mort à des non-associés que conformément aux dispositions de l'article 189 du texte coordonné de la loi du 10 août 1915 et des lois modificatives.

Art. 7. La société est gérée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, choisis par les associés qui fixent la durée de leur mandat et leurs pouvoirs. Ils peuvent être à tout moment révoqués sans indication de motif.

Art. 8. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Art. 9. Pour tout ce qui n'est pas prévu aux présentes, les parties s'en réfèrent aux dispositions légales.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commence le jour de la constitution pour finir le 31 décembre 2013.

Souscription et Libération

Les parts sociales ont été souscrites comme suit:

- Samir LEKOVIC, susdit, vingt parts sociales	20
- Asmir LEKOVIC, susdit, quatre-vingts parts sociales	80
Total: cent parts sociales	100

Elles ont été intégralement libérées par des versements en espèces.

Frais

Le montant des frais généralement quelconques incombant à la société en raison de sa constitution s'élève approximativement à sept cents euros (700.- €).

Assemblée Générale Extraordinaire

Ensuite les associés, représentant l'intégralité du capital social et se considérant comme dûment convoqués, se sont réunis en assemblée générale extraordinaire et à l'unanimité des voix ont pris les résolutions suivantes:

- L'adresse de la société est fixée à L-6463 Echternach, 5, rue Maximilien.
- Le nombre des gérants est fixé à deux (2).
- Est nommé gérant technique, pour une durée illimitée:

* Monsieur Samir LEKOVIC, gérant, né à Tutin (Serbie) le 6 octobre 1983, demeurant à L-6463 Echternach, 5, rue Maximilien.

- Est nommé gérant administratif, pour une durée illimitée:

* Monsieur Asmir LEKOVIC, gérant, né à Tutin (Serbie) le 6 septembre 1985, demeurant à L-6463 Echternach, 5, rue Maximilien.

La société est engagée par la signature conjointe du gérant administratif et du gérant technique.

Le notaire instrumentant a rendu attentifs les comparants au fait qu'avant toute activité commerciale de la société présentement fondée, celle-ci doit être en possession d'une autorisation de commerce en bonne et due forme en relation avec l'objet social, ce qui est expressément reconnu par les comparants.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, en l'étude.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par nom, prénoms usuels, état et demeure, ils ont tous signé le présent acte avec le notaire.

Signé: S. LEKOVIC, A. LEKOVIC, ARRENSDORFF.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 28 juin 2013. Relation: LAC / 2013 / 30036. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signe): THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à des fins administratives.

Luxembourg, le 10 juillet 2013.

Référence de publication: 2013095966/69.

(130116172) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juillet 2013.

Hadar 5 S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 21, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 178.558.

—
STATUTS

L'an deux mille treize, le vingt juin.

Par-devant Nous, Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster,

Ont comparu:

1. Monsieur Roger HADDAD, né à Ariana (Tunisie), le 12 février 1942, demeurant à F-75116 Paris, 9, avenue Raymond Poincaré, France, et

2. Madame Véronique Le DUFF, épouse HADDAD Roger, dirigeante de société, née à Argenteuil, France, le 30 août 1963, demeurant à F-75116 Paris, 9, avenue Raymond Poincaré, France

(Tous deux ci-après dénommés les «Mandants»), représentés par Monsieur Max MAYER, employé, ayant sa résidence professionnelle à Junglinster, 3, route de Luxembourg, en vertu de deux (2) procurations lui substituées (ci-après le «Mandataire»).

Les procurations, signées "ne varietur" par les comparants et notaire soussignés, resteront annexées à ce document pour être soumises à la formalité de l'enregistrement.

Lesquels Mandants ont, par leur Mandataire, requis le notaire instrumentaire d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts d'une société anonyme qu'ils déclarent constituer comme suit:

Art. 1^{er}. Nom et Forme.

1.1. Il existe entre les souscripteurs et tous ceux qui deviendront actionnaires une société en la forme d'une société anonyme sous la dénomination "HADAR 5 S.A." (la "Société").

Art. 2. Durée.

2.1. La Société est établie pour une période indéterminée. La Société peut être dissoute par décision des actionnaires statuant comme en matière de modifications de Statuts.

Art. 3. Objet.

3.1. La Société pourra exercer toute autre activité se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise se présentant sous la forme de société de capitaux ou de société de personnes, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

3.2. La Société peut notamment employer ses fonds à la création, la gestion, la mise en valeur et à la cession d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat ou de toute manière, tous titres, brevets, biens mobiliers ou immobiliers, les réaliser par voie de vente, cession, échange ou autrement.

3.3. La Société peut également garantir, accorder des sûretés à des tiers afin de garantir ses obligations ou celles de sociétés appartenant à son groupe, accorder des prêts ou assister de toute manière lesdites sociétés ou toute autre société tierce.

3.4. La Société peut réaliser son activité par l'intermédiaire de succursales ou filiales au Luxembourg ou à l'étranger.

3.5. En outre, la Société pourra accomplir toutes opérations commerciales, industrielles et financières, ainsi que tous transferts de propriété immobilière ou mobilière.

3.6. A titre général, la Société pourra réaliser toute opération à caractère patrimonial, mobilier, immobilier, commercial, industriel ou financier ainsi que toute transaction de nature à promouvoir ou faciliter directement ou indirectement la réalisation ou l'extension de son objet social.

Art. 4. Siège social.

4.1. Le siège social de la Société est établi à Luxembourg, au Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être créé, par décision du conseil d'administration, des succursales ou bureaux tant dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

4.2. Au cas où le conseil d'administration estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social de nature à compromettre les activités normales de la Société au siège social, ou la communication aisée de ce siège avec les personnes situées à l'étranger se sont produits ou sont imminents, il pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège restera luxembourgeoise.

Art. 5. Capital social.

5.1. Le capital social est fixé à 31.000,- EUR (trente et un mille euros) représenté par 80 (quatre-vingts) actions, sans désignation de la valeur nominale.

5.2. Le capital autorisé et fixé à dix millions d'Euros (10.000.000,- EUR).

Le Conseil d'Administration ou l'Administrateur Unique est autorisé à réaliser une augmentation de capital dans le cadre du capital autorisé, spécialement à émettre des actions nouvelles en une ou plusieurs fois et par tranches, à fixer l'époque et le lieu de l'émission intégrale ou des émissions partielles, à déterminer les conditions de souscription et de libération, à faire appel le cas échéant à de nouveaux actionnaires, enfin à arrêter toute autre modalité d'exécution se révélant nécessaire ou utile, à faire constater en la forme requise les souscriptions des actions nouvelles, la libération et les augmentations effectives de capital, accorder les statuts, conformément à la loi du 10 août 1915 notamment avec la condition que l'autorisation ci-dessus soit renouvelée par période quinquennale.

5.3. La capital social souscrit de la Société peut être augmenté ou réduit par résolution prise par l'assemblée générale statuant comme en matière de modification des statuts.

5.4. Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire, à l'exception de celles pour lesquelles la loi prescrit la forme nominative.

Les actions de la Société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

La Société peut procéder au rachat de ses propres actions dans les conditions prévues par la loi.

5.5. La Société ne reconnaît qu'un seul propriétaire par action. Si les actions sont conjointement détenues ou si les titres de propriété de ces actions sont divisés, fragmentés ou contestés, toute personne invoquant un droit sur de telles actions désignera un mandataire pour représenter ces actions à l'égard de la Société. L'omission d'une telle désignation impliquera la suspension de tous les droits attachés à ces actions. La même règle sera applicable en cas de contestation entre usufruitiers et nus propriétaires, ou entre créanciers et gagistes et débiteurs et gagistes.

Art. 6. Obligations.

6.1. La Société peut émettre des obligations, selon toutes les formes et modalités prévues par la loi. Les obligations peuvent être nominatives ou au porteur.

6.2. En cas de remboursement, de rachat ou de conversion, total ou partiel, par la Société de ses obligations, celles-ci seront annulées.

Art. 7. Augmentation réduction du capital social.

7.1. Le capital de la Société pourra être augmenté ou réduit par résolution des actionnaires prise conformément aux dispositions exigées pour la modification des présents Statuts.

Art. 8. Assemblées des actionnaires.

8.1. Toute assemblée des actionnaires de la Société régulièrement constituée représente tous les actionnaires de la Société. Elle a les pouvoirs les plus larges pour ordonner, faire ou ratifier tous les actes relatifs aux opérations de la Société.

Art. 9. Assemblée générale des actionnaires.

9.1. L'assemblée générale annuelle des actionnaires se tiendra, conformément à la loi luxembourgeoise, au Grand-Duché de Luxembourg au siège social de la Société ou à tout autre endroit au Grand-Duché de Luxembourg qui sera fixé dans l'avis de convocation, le troisième jeudi du mois de mai à 14.00 heures (heure de Luxembourg). Si ce jour n'est pas un jour bancaire ouvrable, l'assemblée générale annuelle se tiendra le premier jour bancaire ouvrable suivant. L'assemblée générale annuelle pourra se tenir à l'étranger si le conseil d'administration constate souverainement que des circonstances exceptionnelles le requièrent.

9.2. Les autres assemblées générales des actionnaires pourront se tenir aux heures et lieux spécifiés dans les avis de convocation.

Art. 10. Quorum.

10.1. Les quorums et délais requis par la loi régleront les avis de convocation et la conduite des assemblées des actionnaires de la Société dans la mesure où il n'en est pas autrement disposé dans les présents Statuts.

10.2. Chaque action donne droit à une voix. Un actionnaire pourra prendre part aux assemblées des actionnaires en désignant par écrit une autre personne comme mandataire. Un actionnaire peut également participer à l'assemblée générale des actionnaires par visioconférence ou par tous autres moyens de télécommunication permettant l'identification de cet actionnaire. Ces moyens doivent permettre à l'actionnaire de participer effectivement à cette assemblée générale des actionnaires. Les délibérations de l'assemblée doivent être retransmises de façon continue.

10.3. Dans la mesure où il n'en est pas autrement disposé par la loi, les décisions d'une assemblée des actionnaires dûment convoquée, seront prises à la majorité simple des voix exprimées. Les voix exprimées ne comprennent pas celles attachées aux actions représentées à l'assemblée mais pour lesquelles les actionnaires n'ont pas pris part au vote ou se sont abstenus ou ont voté blanc ou nul.

10.4. Le conseil d'administration peut déterminer toutes autres conditions à remplir par les actionnaires pour prendre part à toute assemblée des actionnaires.

Art. 11. Convocation aux assemblées des actionnaires.

11.1. Les actionnaires seront convoqués par le conseil d'administration dans les formes prévues par la loi.

11.2. Cependant, si tous les actionnaires sont présents ou représentés à une assemblée des actionnaires et s'ils affirment avoir été informés de l'ordre du jour de l'assemblée, celle-ci pourra être tenue sans avis ou publication préalables.

11.3 Tout Actionnaire de la Société peut participer aux assemblées par conférence téléphonique, vidéo conférence ou tout autre moyen de communication similaire grâce auquel (i) les Actionnaires participants peuvent être identifiés, (ii) toute autre personne participant à la réunion peut entendre et parler avec les autres participants, (iii) la réunion est retransmise en directe, et (iv) les actionnaires peuvent valablement délibérer; la participation à une réunion de l'assemblée générale par un tel moyen de communication équivaldra à une participation en personne à une telle réunion.

Art. 12. Conseil d'administration de la Société.

12.1. La Société sera administrée par un conseil d'administration composé de trois membres au moins, lesquels n'auront pas besoin d'être actionnaires de la Société.

12.2. Les administrateurs seront élus par les actionnaires lors de l'assemblée générale, pour une période maximale se terminant à la prochaine assemblée générale et jusqu'à ce que leurs successeurs soient élus et agréés; toutefois un ad-

ministrateur peut être révoqué avec ou sans motif et/ou remplacé à tout moment par décision des actionnaires. Les administrateurs peuvent être réélus.

12.3. Au cas où le poste d'un administrateur devient vacant à la suite de décès, de démission ou autrement, les administrateurs restants pourront se réunir et élire à la majorité des voix un administrateur pour remplir les fonctions attachées au poste devenu vacant, jusqu'à la prochaine assemblée des actionnaires.

12.4. Au cas où, lors d'une réunion du conseil, il y a égalité de voix en faveur ou en défaveur d'une résolution, le président aura voix prépondérante.

12.5 Au cas où la Société vient à être détenue par une Actionnaire Unique, la Société sera administrée par un administrateur unique qui sera investi de tous pouvoirs dévolus au conseil d'administration

Art. 13. Réunions du Conseil d'Administration.

13.1. Le conseil d'administration choisira parmi ses membres un président et pourra élire en son sein un ou plusieurs vice-présidents. Il désignera également un secrétaire qui n'a pas besoin d'être un administrateur ou actionnaire et qui devra dresser les procès-verbaux des réunions du conseil d'administration ainsi que des assemblées des actionnaires. Le conseil d'administration se réunira sur la convocation du président ou de deux administrateurs, au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

13.2. Le président du conseil d'administration présidera les assemblées des actionnaires et les réunions du conseil d'administration, mais en son absence les actionnaires ou le conseil d'administration désigneront à la majorité un autre administrateur, et pour les assemblées des actionnaires toute autre personne, pour assumer la présidence de ces assemblées et réunions.

13.3. Le conseil d'administration, s'il y a lieu, nommera des fondés de pouvoir de la Société, incluant tous directeurs généraux, un secrétaire et tous directeurs généraux-adjoints, secrétaires adjoints ou autres fondés de pouvoir dont les fonctions seront jugées nécessaires pour mener à bien les affaires et gestion de la Société. Pareilles nominations peuvent être révoquées à tout moment par le conseil d'administration. Les fondés de pouvoir n'ont pas besoin d'être administrateurs ou actionnaires de la Société. Pour autant que les Statuts n'en décident pas autrement, les fondés de pouvoir auront les pouvoirs et les charges qui leur sont attribués par le conseil d'administration.

13.4. Avis écrit de toute réunion du conseil d'administration sera donné au moins vingt-quatre heures avant l'heure prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation. On pourra passer outre à cette convocation à la suite de l'assentiment verbal (confirmé par écrit) ou l'assentiment par écrit de chaque administrateur. Une convocation distincte ne sera pas requise pour des réunions du conseil d'administration se tenant à des heures et endroits déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil d'administration.

13.5. Tout administrateur pourra se faire représenter en désignant par écrit un autre administrateur comme son mandataire. Un administrateur pourra participer à une réunion du conseil d'administration par visioconférence ou par tous autres moyens de télécommunication permettant l'identification de cet administrateur. Ces moyens doivent permettre à l'administrateur de participer effectivement à cette réunion du conseil d'administration. Les délibérations du conseil doivent être retransmises de façon continue.

13.6. Le conseil d'administration ne pourra délibérer ou agir valablement que si la majorité des administrateurs au moins sont présents ou représentés à la réunion du conseil d'administration. Les décisions sont prises à la majorité des voix des administrateurs présents ou représentés à cette réunion.

13.7. Sur accord de tous les administrateurs, une conférence téléphonique à laquelle tous les administrateurs participeront, vaudra réunion valable.

13.8. Les administrateurs, à l'unanimité, pourront prendre des résolutions par voie de circulaire, en exprimant leur consentement au moyen d'un ou de plusieurs écrits, le tout ensemble constituant le procès-verbal faisant preuve de la décision intervenue.

Art. 14. Procès-verbaux des réunions du Conseil d'Administration.

14.1. Les procès-verbaux des réunions du conseil d'administration seront signés par le président ou l'administrateur qui aura assumé la présidence en son absence.

14.2. Les copies ou extraits des procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs seront signés par le secrétaire ou par tout administrateur.

Art. 15. Les pouvoirs du Conseil d'Administration.

15.1. Les administrateurs ne pourront agir que dans le cadre de réunions du conseil d'administration régulièrement convoquées ou en conformité avec les dispositions de l'Article 12 ci-dessus. Le conseil d'administration aura le pouvoir de déterminer la politique de la Société ainsi que le cours et la conduite de l'administration et des opérations de la Société. Les administrateurs ne pourront cependant pas engager la Société par leur signature individuelle, à moins d'y être expressément autorisés par une résolution du conseil d'administration.

15.2. Le conseil d'administration pourra déléguer ses pouvoirs relatifs à la gestion journalière et à l'exécution d'opérations et ses pouvoirs de faire tous actes en vue de l'accomplissement de la politique sociétaire et son objet à des fondés de pouvoir de la Société ou aux administrateurs de la Société ou à toute autre partie contractuelle.

Art. 16. Conflits d'intérêts.

16.1. Aucun contrat ou aucune transaction que la Société pourra conclure avec d'autres sociétés ou firmes ne pourront être affectés ou viciés par le fait qu'un ou plusieurs administrateurs ou fondés de pouvoir de la Société auraient un intérêt quelconque, ou par le fait qu'il en serait administrateur, collaborateur, fondé de pouvoir ou employé dans telle autre société ou firme.

16.2. L'administrateur ou fondé de pouvoir de la Société, qui est administrateur, fondé de pouvoir ou employé d'une société ou firme avec laquelle la Société passe des contrats, ou avec laquelle elle est autrement en relation d'affaires, ne sera pas en raison de cette application avec cette autre société ou firme privé du droit de délibérer et de voter ou d'agir en ce qui concerne des matières en relation avec pareil contrat ou pareilles affaires.

16.3. Au cas où un administrateur ou fondé de pouvoir aurait un intérêt personnel dans quelque affaire de la Société, cet administrateur ou fondé de pouvoir devra informer le conseil d'administration de son intérêt personnel et il ne délibérera ou ne prendra pas part au vote sur cette affaire; rapport devra être fait au sujet de cette affaire et de l'intérêt personnel de pareil administrateur ou fondé de pouvoir à la prochaine assemblée des actionnaires. Le terme "intérêt personnel", tel qu'il est utilisé à la phrase qui précède, ne s'appliquera pas aux relations ou aux intérêts qui pourront exister de quelque manière, en quelque qualité, ou à quelque titre que ce soit, en rapport avec toute société filiale ou affiliée ou encore en rapport avec toute autre société ou entité que le conseil d'administration pourra déterminer discrétionnairement, à moins que cet "intérêt personnel" ne soit considéré comme conflictuel par les législations et réglementations applicables.

Art. 17. Engagement de la Société.

17.1. La Société sera valablement engagée:

- (i) par la signature de l'administrateur délégué,
- (ii) par la signature individuelle de toute autre personne à qui des pouvoirs auront été spécialement délégués par le conseil d'administration, ou
- (iii) par la signature conjointe de deux administrateurs.

Art. 18. Commissaire(s).

18.1 Les opérations de la Société sont surveillées par un ou plusieurs commissaires, ou dans les cas prévus par la loi, par un réviseur d'entreprise externe et indépendant. Le commissaire est élu pour une période n'excédant pas six ans et est rééligible.

18.2 Le commissaire est nommé par l'assemblée générale des actionnaires de la Société. Il peut être révoqué à tout moment, avec ou sans motif, par l'assemblée générale.

Art. 19. Année sociale.

19.1. L'exercice social commencera le 1^{er} janvier de chaque année et se terminera le 31 décembre.

Art. 20. Réserve légale.

20.1. Il sera prélevé sur le bénéfice net annuel cinq pour cent (5 %) qui seront affectés à la réserve prévue par la loi. Ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint dix pour cent (10 %) du capital de la Société.

20.2. L'assemblée générale des actionnaires décidera de l'usage à faire du solde du bénéfice net annuel et décidera seule de la distribution de dividendes de temps à autre quand elle le jugera à sa discrétion le mieux adapté à l'objet et aux buts de la Société.

20.3. Sous réserve des conditions fixées par la Loi, le conseil d'administration peut payer des dividendes intérimaires. Le conseil d'administration déterminera le montant et la date du paiement de ces dividendes intérimaires.

20.4. Les dividendes déclarés seront payés en euros (EUR) ou toute autre devise choisie par le conseil d'administration.

Art. 21. Dissolution - Liquidation. En cas de dissolution de la Société, il sera procédé à la liquidation par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs (qui peuvent être des personnes physiques ou morales) nommés par l'assemblée des actionnaires décidant cette dissolution qui déterminera leurs pouvoirs et leur rémunération.

Art. 22. Modifications des statuts. Les présents Statuts pourront être modifiés par une assemblée des actionnaires, soumise aux conditions de quorum et de vote requises par les lois luxembourgeoises.

Art. 23. Loi applicable. Pour toutes les matières qui ne sont pas régies par les présents Statuts, les parties se réfèrent aux dispositions de la loi modifiée du 10 août, 1915 relative aux sociétés commerciales.

Souscription et Paiement

Les actionnaires, représentés par le Mandataire, ont souscrit comme suit les actions créées:

Actionnaire	Nombre d'actions
1.- Monsieur Roger HADDAD, préqualifié	72
2.- Madame Véronique HADDAD, préqualifiée	8
Total: trois cent dix actions	80

Toutes les actions ont été souscrites et libérées en espèces à concurrence de 25,80 % (vingt-cinq virgule quatre-vingts pour cent), de sorte que la somme de 8.000,- EUR (huit mille euros) se trouve à la libre disposition de la société, tel qu'il en a été justifié au notaire instrumentant, qui le confirme expressément.

Dispositions transitoires

1.- Par exception, le premier exercice social commencera le jour de la constitution de la Société et se terminera le 31 décembre 2013.

2.- La première assemblée générale ordinaire se tiendra en 2014.

3.- Exceptionnellement le premier administrateur délégué sera nommé dans l'assemblée générale extraordinaire qui suit les présentes statuts.

Dépenses

Les dépenses, frais, rémunérations et charges de toutes espèces qui incombent à la Société à la suite de sa constitution s'élèvent environ à 1.050,- EUR.

Constatations

Le notaire soussigné constate que les conditions exigées par l'article vingt-six de la loi du dix août mil neuf cent quinze sur les sociétés commerciales ont été observées.

Assemblée générale extraordinaire

Les fondateurs, représentant l'intégralité du capital social, se sont directement réunis en assemblée générale extraordinaire, et ont pris à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

I. L'adresse du siège social de la Société est fixée à L-1331 Luxembourg, 21, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

II. Les personnes suivantes sont nommées aux fonctions d'administrateurs:

1. Monsieur Roger HADDAD, né à Ariana (Tunisie), le 12 février 1942, demeurant à F-75116 Paris, 9, avenue Raymond Poincaré, France,

2. Me Michael ZERBIB, né à Pantin (F) le 6 juin 1971, ayant sa résidence professionnelle à L-2449 Luxembourg, 26, boulevard Royal,

3. Madame Véronique Le DUFF, épouse HADDAD Roger, dirigeante de société, née à Argenteuil, France, le 30 août 1963, demeurant à F-75116 Paris, 9, avenue Raymond Poincaré, France, et

4. Madame Anne-Ingrid ATTIAS, expert-comptable, né à Fès (F), le 5 mars 1975, ayant sa résidence professionnelle au 21, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg

III.- Faisant usage de la faculté conféré dans le point 3 des mesures transitoires, l'assemblée générale nomme Monsieur Roger HADDAD, né à Ariana (Tunisie), le 12 février 1942, demeurant à F-75116 Paris, 9, avenue Raymond Poincaré, France, aux fonctions d'administrateur délégué, ayant tous pouvoirs de représenter la société en toutes circonstances par sa seule signature.

IV. La personne suivante est désignée en tant que commissaire aux comptes:

Madame Anne-Catherine SCIEUR, comptable, née à Châlons-sur-Marne, le 3 mai 1967, ayant sa résidence professionnelle à L-3311 Abweiler, 40, rue du Village.

V.- Les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes seront d'un an et pourra être renouvelé à l'assemblée générale annuelle approuvant les comptes au 31 décembre 2013.

Dont acte, fait et passé à Junglinster, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite au comparant, connu du notaire instrumentant par son nom, prénom usuel, état et demeure, a signé le présent acte original avec le notaire soussigné.

Signé: Max MAYER, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 25 juin 2013. Relation GRE/2013/2580. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur ff. (signé): Claire PIERRET.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Junglinster, le 10 juillet 2013.

Référence de publication: 2013096021/284.

(130116954) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juillet 2013.

GREEN Global Renewable Energy Advisors S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-6743 Grevenmacher, 6, rue Kummert.
R.C.S. Luxembourg B 147.193.

Im Jahre zweitausenddreizehn, den vierten Juli.

Vor dem unterzeichneten Notar Carlo GOEDERT, mit dem Amtswohnsitz zu Grevenmacher,

Sind die Aktionäre der Aktiengesellschaft „GREEN GLOBAL RENEWABLE ENERGY ADVISORS S.A.“ mit Sitz in L-6871 Wecker, 2, Zone d'Activité Op Huefdreisch, eingetragen im Handels- und Gesellschaftsregister Luxemburg, unter der Nummer B 147.193, zu einer außerordentlichen Generalversammlung zusammengetreten.

Die Gesellschaft wurde gegründet laut Urkunde aufgenommen durch den in Niederanven amtierenden Notar Paul Bettingen, am 3. Juli 2009, veröffentlicht im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, Nummer 1528 vom 7. August 2009,

abgeändert gemäß Urkunde aufgenommen durch den amtierenden Notar, am 28. September 2011, veröffentlicht im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, Nummer 2891 vom 25. November 2011.

Die Versammlung wird um 10.30 Uhr eröffnet unter dem Vorsitz von Herrn Régis WEILER, Fondsmanager, wohnhaft zu F-57600 Oeting, 47, square Victor Hugo.

Der Vorsitzende bestellt zum Schriftführer Herrn Uwe TRUPPEL, Fondsmanager, wohnhaft zu D-54456 Tawern, In den Brühlmorgen 15.

Die Versammlung wählt einstimmig zum Stimmzähler Dame Brigitte FLOENER, Privatbeamtin, wohnhaft zu Roeser.

Nachdem das Versammlungsbüro zusammengesetzt ist, erklärt der Vorsitzende und bittet den amtierenden Notar zu beurkunden:

I. Die Tagesordnung lautet:

1. Verlegung des Gesellschaftssitzes von L-6871 Wecker, 2, Zone d'Activité Op Huefdreisch nach L-6743 Grevenmacher, 6, rue Kummert.

2. Abänderung von Artikel 3, erster Absatz der Satzung, welcher nunmehr folgenden Wortlaut haben soll:

„ **Art. 3. Erster Absatz.** Der Sitz der Gesellschaft befindet sich in Grevenmacher. Er kann durch einfachen Beschluss des Verwaltungsrates jederzeit in einen anderen Ort des Großherzogtums Luxemburg verlegt werden.“

II. Die Aktionäre, sowie deren bevollmächtigte Vertreter sind unter Angabe des Namens, Vornamens, sowie der Stückzahl der vertretenen Aktien, auf einer Anwesenheitsliste verzeichnet und die Aktionäre beziehungsweise deren Vertreter, haben sich auf dieser Anwesenheitsliste mit ihrer Unterschrift eingetragen, welche gegenwärtiger Urkunde als Anlage beigegeben bleibt.

Die Vollmachten der vertretenen Aktionäre bleiben ebenfalls nach „ne varietur“ Unterzeichnung durch den amtierenden Notar und den Versammlungsvorstand gegenwärtiger Urkunde als Anlage beigegeben um mit ihr formalisiert zu werden.

III. Aus dieser Anwesenheitsliste geht hervor, dass fünfundneunzig (95%) Prozent des Aktienkapitals in gegenwärtiger Versammlung anwesend oder vertreten ist, und dass somit die Versammlung befugt ist über die vorstehende Tagesordnung, welche von den Aktionären bekannt ist, zu beschließen.

Sodann haben die Aktionäre, nachdem über die vorstehende Tagesordnung verhandelt worden ist, einstimmig folgende Beschlüsse gefasst:

Erster Beschluss

Die Generalversammlung beschließt den Gesellschaftssitz von L-6871 Wecker, 2, Zone d'Activité Op Huefdreisch nach L-6743 Grevenmacher, 6, rue Kummert zu verlegen.

Zweiter Beschluss

Infolge des vorhergehenden Beschlusses wird Artikel 3, erster Absatz der Satzung abgeändert, um nunmehr folgenden Wortlaut zu haben:

„ **Art. 3. Erster Absatz.** Der Sitz der Gesellschaft befindet sich in Grevenmacher. Er kann durch einfachen Beschluss des Verwaltungsrates jederzeit in einen anderen Ort des Großherzogtums Luxemburg verlegt werden.“

Kosten

Die Kosten und Honorare der gegenwärtigen Urkunde sind zu Lasten der Gesellschaft.

Da hiermit die Tagesordnung erschöpft ist, erklärt der Herr Vorsitzende die Versammlung für geschlossen um 10.50 Uhr.

WORÜBER URKUNDE, aufgenommen wurde zu Grevenmacher, Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung alles Vorstehenden an die dem Notar nach Namen, gebräuchlichen Vornamen, Stand und Wohnort bekannten Komponenten, haben dieselben gegenwärtige Urkunde mit Uns Notar unterschrieben.

Gezeichnet: U. TRUPPEL, R. WEILER, B. FLOENER, C. GOEDERT.

Enregistré à Grevenmacher, le 8 juillet 2013. Relation: GRE/2013/2792. Reçu soixante-quinze euros (75,00 €).

Le Receveur (signé): SCHLINK.

FÜR GLEICHLAUTENDE AUSFERTIGUNG, zwecks Hinterlegung auf dem Handels- und Gesellschaftsregister, und zwecks Veröffentlichung im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, erteilt.

Grevenmacher, den 10. Juli 2013.

C. GOEDERT.

Référence de publication: 2013096001/62.

(130116356) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juillet 2013.

Inlico Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: RUB 636.679.776,75.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue John F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 164.739.

RECTIFICATIF DU DÉPÔT L130072080 DÉPOSÉ LE 07/05/2013

In the year two thousand and thirteen, on the sixth of June.

Before Us Maître Henri Hellinckx, notary, residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

Régis Galiotto, notary clerk, residing professionally at 101, rue Cents, L-1319 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, acting as proxy-holder of:

UTH Russia Limited, with registered office at Poseidonos, 1, LEDRA BUSINESS CENTRE, Egkomi, 2406, Nicosia, Cyprus, registered with the Cyprus register, Nicosia under number 251535;

by virtue of a power of attorney given under private seal, which, has been attached to the deed dated April 24, 2013 for the purpose of registration.

Such appearing party, represented by its proxy-holder, has requested the notary to enact the following:

I. That the appearing party is currently the sole shareholder (the Sole Shareholder) of the private limited liability company (société à responsabilité limitée) established and existing in the Grand Duchy of Luxembourg under the name Inlico Holding S.à r.l. (hereinafter, the "Company"), with registered office at 46A, avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 164739, and incorporated by a deed of Edouard Delosch, notary residing in Rambrouch, on November 11th, 2011, published in the Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 3181, on December 27, 2011 (the "Company"), and which articles of association (the "Articles") have been last amended by a deed of the undersigned notary on April 24th, 2013, published in the Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 1126, on May 14, 2013.

II. That the share capital of the Company has been increased pursuant to a deed enacted by the undersigned notary on April 24th, 2013, registered with Luxembourg AC under reference LAC/2013/20046, on April 30th, 2013 and with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under reference L130072080, on May 7th, 2013 (the Deed) by an amount of RUB 636 175 658 to the share capital and by an amount of RUB 2 437 917 464 to the share premium by way of a contribution in kind consisting of several receivables that the Sole Shareholder has against the Company (the Contribution).

III. It results that a material error occurred in the valuation of the Receivables contributed to the Company as mentioned in the subscription and payment clause of the Deed.

IV. It appears that the valuation of Receivables is for an aggregate amount of RUB 3,258,511,768 and not for an aggregate amount of RUB 3,074,093,122.

V. It also appears that the Statement of Contribution Value provided by the Sole Shareholder to the undersigned notary at the time of the Deed certifying the Receivables did not reflect the right amounts.

VI. Consequently, the aggregate value of the Contribution and the allocation to the share premium account of the Company did not reflect the right amounts.

VII. In light of the foregoing, the subscription and payment clause of the Deed shall read as follows:

Subscription - Payment

UTH Russia Limited, prenamed, declares to subscribe for the New Shares and to fully pay them up together with a share premium of RUB 2,622,336,110 by a contribution in kind of a total amount of RUB 3,258,511,768 consisting in the contribution by UTH Russia Limited, prenamed, to the Company, of several receivables (the "Receivables");

VIII. The amended Statement of Contribution Value, after signature *ne varietur* by the proxy-holder of the appearing party and the undersigned notary will remain attached to the present deed.

The present deed is to be filed with the Luxembourg Register of Commerce and Companies (Registre du commerce et des Sociétés) and published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Costs

The expenses, costs, remuneration or charges in any form whatsoever which will be borne to the Company as a result of the present deed are estimated at approximately two thousand Euros (2,000.- EUR).

The undersigned notary, who knows English, states that on request of the appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be binding.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxy of the person appearing, he signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction en langue française du texte qui précède:

L'an deux mille treize, le six juin.

Pardevant Maître Henri Hellinckx, notaire résidant à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

Régis Galiotto, clerc de notaire, demeurant professionnellement au 101, rue Cents, L-1319 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, agissant en sa qualité de mandataire de:

UTH Russia Limited, avec siège social à Poseidonos, 1, LEDRA BUSINESS CENTRE, Egkomi, 2406, Nicosie, Chypre, enregistrée au Registre de Chypriote de Nicosie sous le numéro 251535;

En vertu d'une procuration donnée sous seing privé qui est restée annexée à l'acte du 24 avril 2013, pour les besoins de l'enregistrement.

Laquelle comparante, représentée par son mandataire, a requis le notaire d'acter ce qui suit:

I. Que la comparante est l'associée unique (l'Associé Unique) de la société à responsabilité limitée établie au Grand-Duché de Luxembourg sous la dénomination Inlico Holding S.à r.l. (ci-après, la «Société»), ayant son siège social au 46A, avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, enregistrée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 164739, et constituée suivant un acte de Maître Edouard Delosch, notaire de résidence à Rambrouch, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 3181, le 27 décembre 2011 (la Société) dont les statuts (les Statuts) ont été modifiés pour la dernière fois suivant un acte du notaire instrumentant le 24 avril 2013, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1126, le 14 mai 2013.

II. Que le capital social de la Société a été augmenté par acte notarié par le notaire instrumentant le 24 avril 2013, enregistré à Luxembourg AC sous la référence LAC/2013/20046 le 30 avril 2013 et déposé au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous la référence L130072080 le 7 mai 2013 (l'Acte) d'un montant de RUB 636.175.658 au capital social et d'un montant de RUB 2.437.917.464 au compte prime d'émission par un apport en nature se composant de plusieurs créances que l'Associé Unique détient envers la Société (l'Apport).

III. Il ressort qu'une erreur matérielle est survenue dans l'estimation des Créances apportées à la Société telles que mentionnées dans la clause de souscription et libération de l'Acte.

IV. Il ressort que les Créances ont en réalité une valeur totale de RUB 3.258.511.768 et non, tel que précisé dans l'acte RUB 3.074.093.122.

V. Il ressort également que le certificat fournis par l'Associé Unique au notaire instrumentant au moment de l'Acte certifiant la valeur des Créances ne reflétaient pas les montants corrects.

VI. En conséquence, la valeur totale de l'Apport et l'affectation au compte de prime d'émission de la Société ne reflétaient pas les montants corrects.

VII. Au vu de ce qui précède, la clause de souscription et libération de l'Acte doit se lire comme suit:

Souscription - Libération

UTH Russia Limited, précitée, déclare souscrire les Nouvelles Parts et les libérer intégralement avec une prime d'émission de 2.622.336.110 RUB par un apport en nature pour un montant total de 3.258.511.768 RUB consistant en un apport par UTH Russia Limited, prénommée, à la Société, de plusieurs créances (les «Créances»).

VIII. Le certificat modifié, après signature ne varietur par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, restera annexé au présent acte.

Le présent acte devra être enregistré auprès du registre de commerce et des sociétés de Luxembourg et publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison des présentes sont estimés à environ deux mille Euros (2.000.- EUR).

Le notaire soussigné, qui comprend et parle la langue anglaise, constate que la comparante a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française et qu'en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, à la date figurant en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire du comparant, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: R. GALIOTTO et H. HELLINCKX

Enregistré à Luxembourg A.C., le 14 juin 2013. Relation: LAC/2013/27401. Reçu douze euros (12.- EUR)

Le Receveur (signé): I. THILL.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 10 juillet 2013.

Référence de publication: 2013096030/113.

(130116856) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juillet 2013.

International Patent Development and Trade S.A. SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrioine Familial.

Siège social: L-1114 Luxembourg, 3, rue Nicolas Adames.

R.C.S. Luxembourg B 96.669.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013092507/10.

(130113214) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juillet 2013.

Pal Immobilier Sà r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1130 Luxembourg, 37, rue d'Anvers.

R.C.S. Luxembourg B 155.451.

L'adresse actuelle de Monsieur Moustapha EL-SOLH, gérant de la Société, est la suivante: 7, rue du Gabian, Bâtiment Gildo Pastor Center, étage Suite 905-906, MC - 98000 Monaco.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013092702/11.

(130113080) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juillet 2013.

Munroe K Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 117.325.

Extrait des résolutions prises par l'assemblée générale ordinaire tenue extraordinairement le 28 juin 2013

Sont nommés administrateurs, leurs mandats prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2013:

ADMINISTRATEURS DE CATEGORIE A

- Monsieur Luc HANSEN, licencié en administration des affaires, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L - 1653 Luxembourg, Président;

- Monsieur Philippe PONSARD, ingénieur commercial, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L - 1653 Luxembourg.

ADMINISTRATEURS DE CATEGORIE B

- Monsieur Christopher JENNER, chartered accountant, demeurant au 57a, rue John Grün, L - 5619 Mondorf-les-Bains;

- Monsieur Nicolas BRIMEYER, licencié en sciences financières, demeurant au 15, rue Michel Lentz, L - 1928 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 juin 2013.

Référence de publication: 2013092637/22.

(130113293) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juillet 2013.
